

L'ILLUSTRATION

Supplément de "La Revue Franco-Américaine"

Vol. 5. No. 3.

Québec, 1er Juillet, 1910.



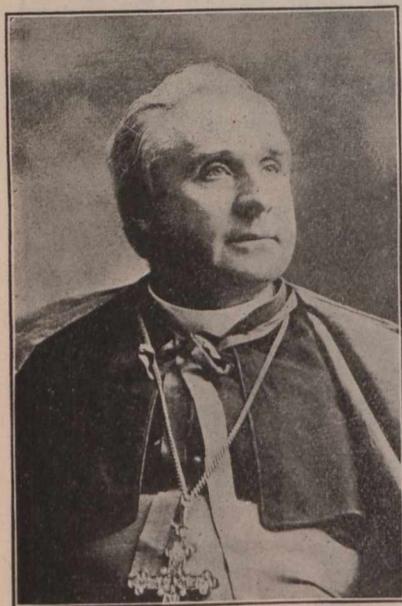
SON EMINENCE LE CARDINAL MERY DEL VAL,
SECRETAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ PIE X



SON EXCELLENCE MGR SBARETTI,
Délégué Apostolique en Canada.



SA GRANDEUR MGR O'CONNELL,
Archevêque de Boston.



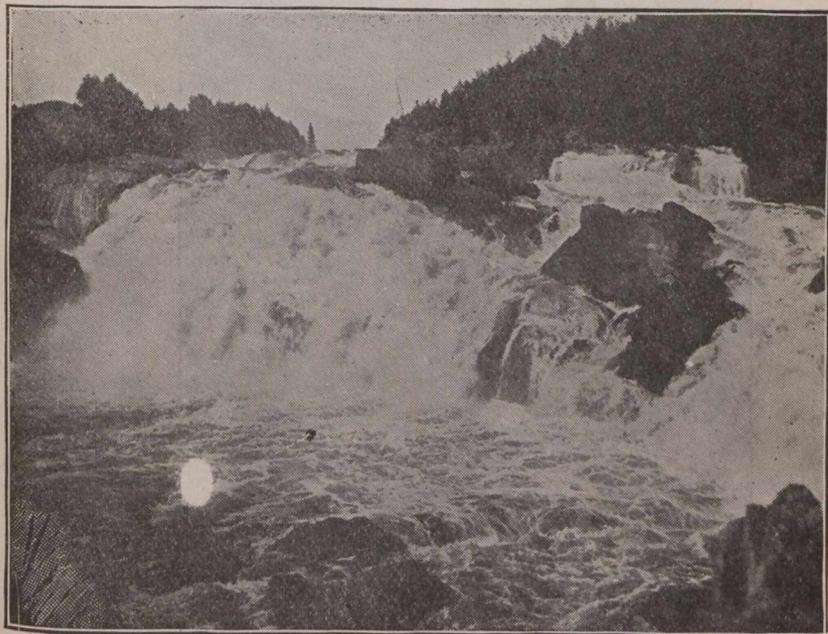
SA GRANDEUR MGR FARLEY,
Archevêque de New-York.



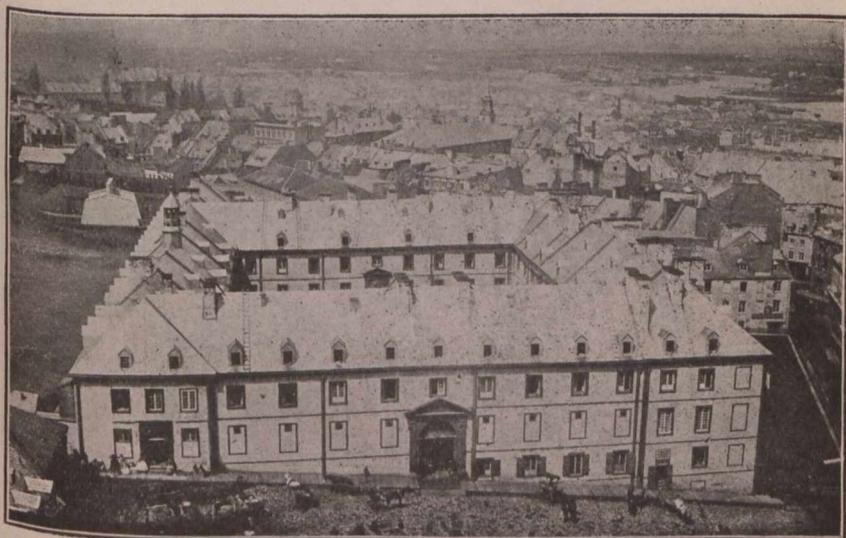
SA GRANDEUR MGR BÉGIN,
Archevêque de Québec.

PATRONS EMINENTS DU PROCHAIN CONGRES EUCHARISTIQUE DE MONTREAL

Vues Canadiennes



RICHESSE NATIONALE.—La houille blanche au Lac St-Jean.



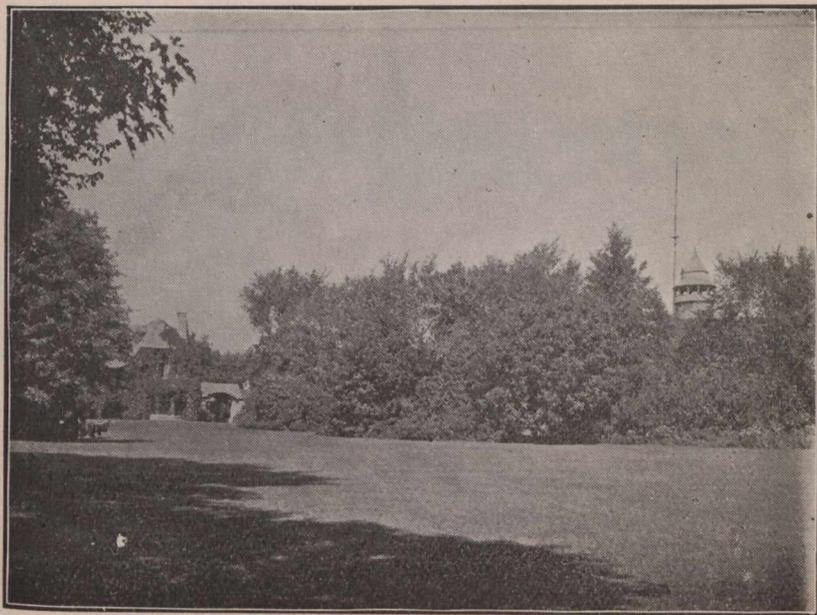
QUÉBEC.—Le vieux collège des Jésuites ; aujourd'hui disparu.



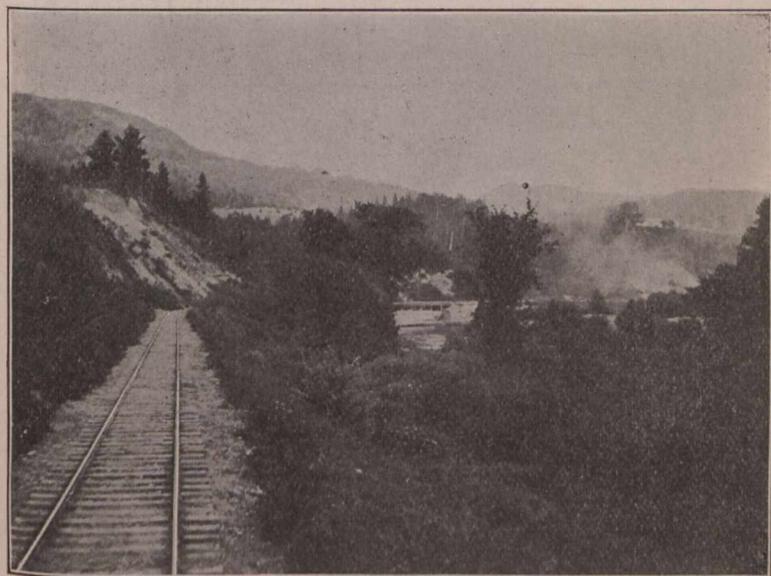
LE REVE DU PECHEUR.—Une "brochée de truites.



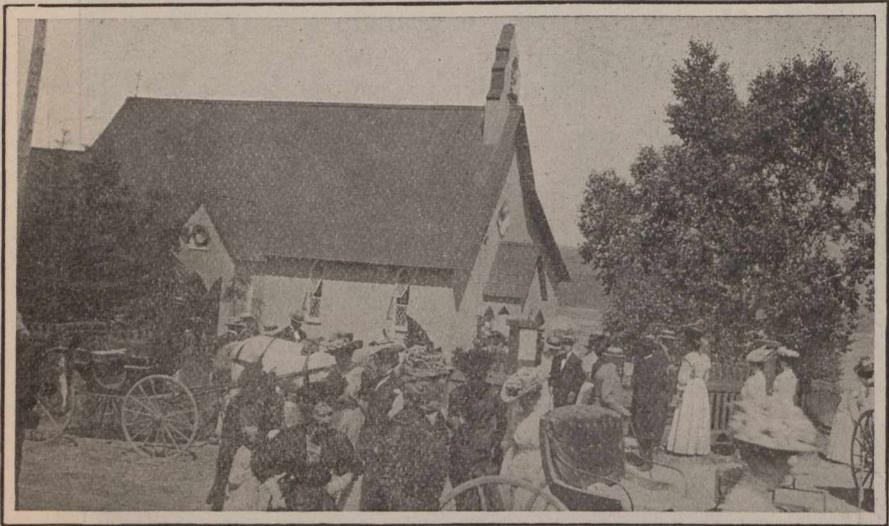
A travers champs.



Les retraites de vacances.



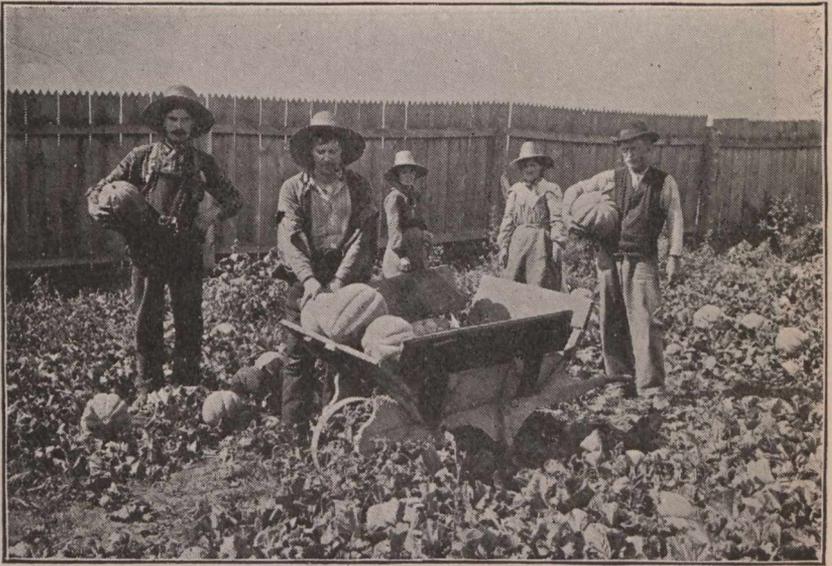
Paysage sur le " Québec Central ".



VIEILLE ÉGLISE PROTESTANTE A LA MALBAIE.



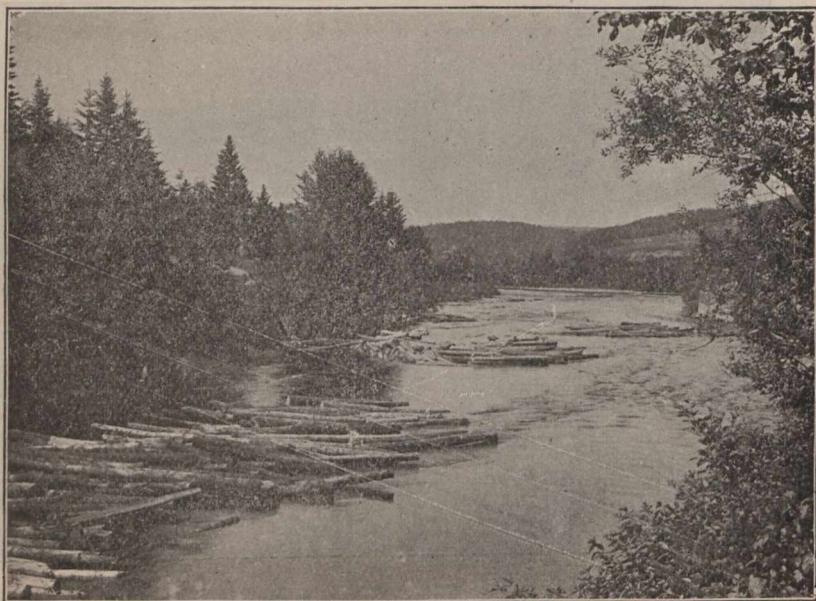
SPORT DE VACANCES.—Football.



Produits de la ferme Canadienne.



Produits de la ferme canadienne.



L'INDUSTRIE DU BOIS.—Le flottage.



La grande route de la forêt à l'usine.

Les Arbres

Aimons les arbres, tous les arbres que Dieu crée !
Les arbres sont ta gloire, ô nature sacrée !
Ils eurent mission d'abriter, de tout temps,
Les jeux des écoliers, les amours de vingt ans,
Le repos des vieillards qui rêvent à leur ombre.
Ils nous ont vus, les yeux joyeux, le regard sombre
Notre rire éveilla toujours de gais échos
Dans l'allègre concert de leurs nids musicaux ;
Et leurs branches, au vent d'automne balancées,
S'accordèrent toujours à nos tristes pensées.

Quand nous aurons passé, fiers ils demeureront,
Prodiguant leur ombrage encore à plus d'un front,
Offrant sans se lasser, inépuisables souches,
Leurs fleurs à d'autres mains, leurs fruits à d'autres
bouches,

Et leur exemple de leur élan vers l'Idéal
Au songeur qui viendra s'asseoir, en floral,
Sous leur dais verdoyant qui dans l'azur se baigne.
A jamais on verra, sur le couchant qui saigne,
S'enchevêtrer leurs troncs et leurs feuillages noirs ;
Et, tant que dureront les étés et qq'aux soirs
Succéderont ces nuits où dort la moisson mûre,
La lune semblera les vêtir d'une armure,
Comme si, tous,—dans la forêt, sur le chemin,—
Preux, ils devaient veiller sur le sommeil humain.

Georges Druihlet.

Croquis Parisiens

A Jean Richepin.

I.—EVEIL (Prélude).

Un brouillard matinal taillé dans la peluche
Coiffe douillettement la bourdonnante ruche
Qui frémit dans du rose et qui parle en rêvant.
Mais de Montmartre glisse un léger coup de vent
Egrenant son refrain, et voici que s'éveille
A cet appel discret la "huitième merveille".
Une sourde rumeur comme un chant de rouet
Que traversent parfois des claquements de fouet,
S'enfle et vibre en froissant la transparente faille,
Et l'on croirait vraiment que c'est Paris qui bâille.
Des facteurs très pressés, des glaneurs de chiffons,
Echangent en riant des quolibets bouffons,
Ou lancent des "bonjours" au doux meneur de chèvres
Qui siffle un air pimpant de fifre entre ses lèvres.
Des tombereaux ayant roulé toute la nuit
Déversent leur trop-plein de légume et de fruit.
Des marmousets joufflus courent vers leur école,
L'afficheur philosophe éparpille la colle ;
Des tapis, aux balcons, déroulent des rébus ;
Une boutique s'ouvre... une autre... Un autobus !
Quelque ivrogne attardé s'invite encore à boire,
La fumée aux toits bleus se noue en boucles **noires**.

II.—MIDI (Scherzando).

Qu'il fait bon musarder sur les grands boulevards
A l'heure de midi ! Des élégants bavards
Preignent l'apéritif aux tables des terrasses,
Gavroche, gouaillieur, **boit** à même aux wallaces ;
Des crieurs de journaux et de gais camelots

Vendent aux bons badauds, chansons et bibelots.
 Le joyeux tourbillon des belles affairées
 Dévale en grignotant des frites si dorées
 Que l'on voudrait aussi, comme tous ces trotins,
 En croquer un cornet en disant des potins.
 Des marmitons tout blancs avec leur penetière
 Flânent en sifflotant ; l'accorte bouquetière
 Sourit en vous offrant ses gerbes de muguet,
 Et le garde à cheval, rutilant et coquet,
 Qu'un soleil miroitant flambe de sa zébrure
 Fait onduler au vent sa longue chevelure.
 Quelque dame à la mode au doux profil pâli,
 Cisèle gravement dans ce Raffaëlli
 Sa fine silhouette, et, pris à ce mirage,
 Chacun poursuit des yeux son parfumé sillage.
 Embarras de voiture et mort de pauvres chiens
 Attirent vos regards... De mille petits riens
 Papillotent sans trêve ainsi que des cigales...
 Et les marronniers verts s'enroulent en spirales.

III.—NOCTURNE (en mineur)

Engourdis sur les bancs de nos jardins publics
 De malheureux rôdeurs songent aux "fêtards" chics
 Qu'ils ont vus, dégustant des bisques d'écrevisses
 Dans l'argent ciselé des somptueux services.
 Alors, parfois, l'un d'eux, tenaillé par la faim,
 Se lève en trébuchant et, pour que le parfum
 De la nuit lourde et tiède en secret ne l'émeuve,
 Il s'en va lentement sur les berges du fleuve
 Pour se laisser glisser dans l'eau calme qui dort.
 Il s'élançe, recule... et d'avoir vu la mort,
 Un grand froid le secoue et saisit ses vertèbres.
 Il semble qu'une main au milieu des ténèbres
 L'a retenu soudain, ou qu'un œil l'épia ;
 Et, couché sous un pont (sanguine et sépia)
 Il voit rire aux éclats la lune qui le guette
 Comme un blême Pierrot esquissé par Willette.

Henry Feyler.

L'Université d'Ottawa

I. HISTOIRE DU PASSÉ.—II. L'ORIENTATION DE L'AVENIR.

INTRODUCTION

Le premier congrès d'éducation des Canadiens-Français de l'Ontario vient de se terminer. Les douze cents délégués, maintenant rentrés dans leurs foyers, ont raconté à leurs commettants le spectacle inoubliable qu'il leur a été donné de contempler, comme spectateurs à la fois, et comme acteurs, trois jours durant, dans la capitale du Canada. Les enseignements qu'ils ont recueillis de la bouche d'hommes mûris par l'expérience de la vie vécue en terre ontarienne, ont illuminé leurs esprits, réchauffé leur patriotisme et affermi leurs volontés. Ils ont appris ces braves Canadiens-Français, perdus, il y a trente ans, au milieu d'une population étrangère et à peine cent mille, que leur nombre actuel s'élevait à deux cent huit mille; et alors, dans leur enthousiasme réfléchi et à froid, ils ont juré de ne cesser la revendication de leurs droits que le jour où justice intégrale leur aura été rendue.

Ils veulent, ces peux de l'éducation catholique et nationale, des écoles vraiment bilingues et, conséquemment, des écoles normales de même nature où les futurs maîtres et maîtresses apprendront avec les meilleures méthodes d'enseignement les deux langues officielles du pays.

Cette volonté populaire, un comité exécutif permanent l'a recueillie et l'a communiquée aux autorités civiles de l'Ontario.

Il peut sembler étrange, à première vue, que le congrès n'ait

pas également revendiqué des institutions secondaires et supérieures. La première raison de ce fait est bien simple: si l'on veut que la jeunesse aborde nombreuse au collège classique français, il faut préserver du naufrage la langue et la foi de l'enfance. La deuxième raison, pas beaucoup plus compliquée, la voici: Ottawa possède un collège, une université vraiment bilingue.

Le numéro de décembre de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE (1) remettait devant le public le problème de l'université d'Ottawa qui, d'après un certain "Searchlight", aurait été civilement et catholiquement fondée pour les catholiques de langue anglaise.

Le congrès d'éducation des Canadiens-Français de l'Ontario donne à cette question une nouvelle actualité. Car guerroyer auprès des pouvoirs gouvernementaux dans le but d'obtenir la reconnaissance de droits méconnus, c'est bien beau, mais la chose est si difficile qu'on ne la tente qu'à bon escient. Si donc l'Université d'Ottawa, de par ses chartes civiles et catholiques, est principalement l'institution des Canadiens-Français, apparemment le comité exécutif du congrès aimera mieux la conserver qu'essayer d'en obtenir une seconde.

Il importe donc au plus haut point de définir la nature de cette Université afin de l'orienter dans son vrai sens et de ne pas frustrer plus longtemps des avantages qu'elle a droit d'en retirer, la race dont elle est véritablement l'institution supérieure nationale. Le présent mémoire se propose de faire la lumière complète sur cette question.

(1) La Revue Franco-Américaine, Québec, Canada.

Première Partie

L'HISTOIRE DU PASSÉ

I

C'est le 30 juillet 1848 que recevait dans l'unique église de Bytown, la consécration épiscopale, Mgr Jos. Eugène Guigues de la congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée. Le nouvel évêque héritait d'un territoire immense, mi-ontarien, mi-québécois, formé de deux énormes lambeaux détachés des diocèses de Montréal et de Kingston que divisait la rivière Outaouais. Les trésors de son dévouement et les ressources de son esprit n'avaient rien moins qu'à créer une église et ils l'entreprirent.

Dès le mois d'août, Mgr de Bytown jette les fondements d'un collège classique que le Parlement reconnaîtra comme corporation légale, le 30 mai 1849.

Un évêque et des religieux français établissent un collège au sein d'une population catholique mixte, instable, mais non pas au point qu'il soit impossible de prévoir l'avenir: il s'agit d'abattre la forêt et de défricher le sol et les Canadiens-Français manient aussi habilement le cognée qu'ils tracent bien le guéret; quelle langue et par suite, quelle mentalité, ces hardis pionniers de l'éducation, vont-ils imposer à leurs élèves? Lorsque le zèle apostolique bat dans un cœur français, l'élévation et la largeur de vue l'accompagnent.

Le R. P. Tabaret, cet excellent religieux dont la vie se résume en une idée, éducation, et en une œuvre, collège-Université d'Ottawa, a consigné dans les notes qu'il a laissées sur les commencements de l'institution, le but du fondateur: assurer des vocations ecclésiastiques et donner à la société et à la religion

des hommes capables d'en comprendre et d'en défendre les intérêts.—(notice nécrologique du R. P. Tabaret, circulaire 141, page 6.)

Un article publié dans le "*Courrier d'Ottawa*," journal de cette ville, le 17 avril 1861, nous révèle encore la pensée de l'évêque de Bytown. (Missions, mars 1863).

Je le cite textuellement, soulignant moi-même les parties les plus significatives.

"La première pensée qui préoccupa ce digne successeur des Laval et des Plessis, dès son arrivée en cette ville fut, la création d'un établissement où la *jeunesse catholique* pût recevoir une éducation libérale et chrétienne, se préparer à remplir les fonctions les plus honorables et assurer par là aux *catholiques du Canada central* une légitime part d'influence."

"Une autre pensée non moins noble et qui se lie intimement à celle-ci préoccupe dès lors le vénérable Evêque. Voyant son diocèse occupé par deux populations dont les idées sont différentes, mais dont les intérêts principaux sont les mêmes, il se dit:—Il est de la plus haute importance d'unir ces deux peuples, appelés à vivre sur le même sol et à combattre pour les mêmes intérêts. Rien de plus désirable que de faire disparaître l'antipathie et les préjugés qui existent généralement entre les différentes races et qui naissent la plupart du temps du défaut de connaissances qu'ont ces races les unes des autres. Que faire pour obtenir ce résultat? *Etablir une maison d'éducation qui, offrant absolument les mêmes avantages aux deux populations*, attirera nécessairement les enfants que la Providence appelle à jouer plus tard les rôles les plus importants dans cette partie du pays. Ces jeunes gens vivant et grandissant ensemble apprendront dès l'enfance à se connaître et à s'estimer, et ainsi ils pourront, en *conservant chacun tout ce qu'il y a de noble dans le sentiment national*, se préparer à combattre de concert et avec intelligence les nobles combats de la religion et de la patrie."

Dans l'esprit du fondateur, le collège de Bytown est donc

un instrument d'évangélisation et d'harmonie sociale, une maison d'éducation à la fois et également française et anglaise.

Aussi les chartes civiles, celle de 1849 qui reconnaît l'existence légale du " Collège de Bytown " comme celle de 1861 qui lui substitue le nom de " Collège d'Ottawa " ne mentionnent aucunement la langue, la nationalité de la jeune institution. (Statuts du Canada: années 1849 et 1861.)

Les premiers éducateurs bytonniens furent assez habiles pour réaliser leurs nobles desseins. *Le Courrier d'Ottawa* (17 avril 1861) nous l'atteste: " Il n'y a pas longtemps, écrit-il, il nous a été donné de visiter nous-même cet établissement. Nous nous empressons de dire que nous avons été le plus agréablement surpris en voyant, dans une ville aussi nouvelle qu'Ottawa, une maison d'éducation aussi avancée et offrant d'aussi grands avantages aux élèves. Notre admiration, nous dit-on (et nous n'en sommes pas surpris), a été partagée par plusieurs membres du Parlement bas canadien, et généralement par tous les étrangers qui ont visité ce collège.

" C'est là, en effet, un établissement dont Ottawa a justement raison d'être fière et que nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'attention de nos compatriotes du bas Canada, aucun autre collège sur ce continent, n'offrant, outre l'étude des langues grecque et latine, des mathématiques, de la physique et de la chimie, *le même avantage pour l'étude de l'anglais et du français, qui sont enseignés sur un pied parfait d'égalité et qui généralement sont parlés indifféremment par tous les élèves.*"

Le R. P. Tabaret avait élaboré un plan d'études dans lequel se conciliaient les intérêts des Canadiens-Français et des Irlandais. Au sujet de l'exécution d'un tel programme, il écrivait les 3 et 10 avril 1864 " *Le mélange des deux langues présente une difficulté; mais elle n'est pas insurmontable. Autrement, il faudrait dire qu'un homme ne peut absolument connaître qu'une langue et que les peuples modernes ont eu tort de former la jeunesse par l'étude des langues mortes et des langues vivantes. Les meilleurs écrivains, dans chaque langue, n'ont-ils pas su plusieurs langues parfaitement? Et*

puis, supposé même que l'on perdît quelque peu quant à la perfection du style, n'y trouverait-on pas une ample compensation dans la largeur d'idées que l'on acquiert? Qui donc a dit qu'un homme vit autant de vies qu'il parle de langues? Au reste, *dans cette partie du Canada la nécessité des deux langues ne se discute point: elle s'impose.*" (Notice nécrologique du P. Tabaret, circulaire No. 141.)

Ces réflexions n'étaient pas un simple amusement d'esprit pour l'infatigable religieux qui consacra trente ans de sa vie à l'œuvre de l'éducation; elles étaient une règle de conduite. Le rapport envoyé à la maison générale des Oblats sur l'année scolaire 1865-66, (Missions, mars 1868) nous apprend qu'au collège d'Ottawa *chaque classe se fait dans les deux langues, le matin en anglais, le soir en français.*

Donc dans l'ancien Collège d'Ottawa, en principe comme en fait, l'enseignement du français et de l'anglais, mieux l'enseignement en français, et l'enseignement en anglais se balancent.

II

Telle était la vie intérieure du Collège lorsque ses directeurs sollicitèrent et obtinrent en 1866 les pouvoirs universitaires.

Reconstituons le milieu historique. La grande question qui agitait à cette époque le Haut et le Bas Canada, c'était le projet de Confédération. Le 10 octobre 1864, une conférence tenue à Québec entre les membres de l'Union et les délégués des provinces maritimes avait élaboré une constitution fédérative.

Les chambres haut et bas canadiennes s'étaient prononcées à la session de 1865 en faveur du nouveau régime politique, malgré l'ardente opposition des libéraux-démocrates. Le 8 juin 1866, s'ouvrait à Ottawa sous la présidence du gouverneur-général, Lord Monk, la dernière session du dernier parlement de l'Union. Les Canadiens-Français étaient représentés au ministère par MM. Narcisse Belleau, Premier Ministre, Cartier, Procureur Général, Hector Langevin, Solliciteur Général, J. C. Chapais, commissaire des travaux publics.

Tout le monde le savait, la députation d'origine française ne constituerait pas la majorité des chambres fédérales. En prévision des inconvénients qui pourraient résulter de cette situation, les autorités du Collège d'Ottawa résolurent de solliciter immédiatement la charte d'une université.

Il ne s'agissait pas seulement d'obtenir une université catholique, car une telle charte avait été accordée à peine quinze jours auparavant à Kingston et le gouvernement s'était alors engagé à ne donner qu'une institution supérieure par dénomination religieuse pour chaque province. Les Pères voulaient une charte universitaire pour le Collège d'Ottawa dont *bénéficieraient surtout les Canadiens-Français très nombreux déjà dans la région, et dont profiteraient également les élèves de langue anglaise*. Le préfet des études, le R. P. Lavoie, fut chargé de voir les députés catholiques, *spécialement les Canadiens-Français*. (Lettre du R. P. Lavoie, O.M.I. écrite à Lachine Locks, le 5 février 1907, et adressée au R. P. X...)

Messieurs J. C. Chapais, Hector Langevin, Cartier, tout favorables qu'ils étaient à la Congrégation et à l'œuvre de l'éducation de leurs compatriotes, répondirent à l'unisson: "La chose n'est pas possible; car le gouvernement a décidé de ne donner qu'une université par province pour chaque dénomination religieuse. Or cette université a été accordée, il y a à peine quinze jours, au Collège de Regiopolis, à la demande de l'abbé Angus McDonnell, de Sandwich." Voici un point intéressant à éclaircir.

En 1837, l'évêque de Kingston, Mgr Alexandre McDonnell avait obtenu une charte légalisant le collège de Regiopolis. Le conseil d'administration se composait de l'évêque de Kingston lui-même, de son Coadjuteur Mgr Gaulin, des abbés Angus McDonnell, de Sandwich, John Cullen, de Bytown, des laïques, MM. John Elmsley, de Toronto, et Walter McCuniffe, de Kingston. (Statuts du Haut-Canada 1837.)

C'était une institution catholique, anglaise et d'allure provinciale. Catholique:—la charte le spécifie formellement; anglaise: le milieu tant ecclésiastique que civil, la langue, la

nationalité des directeurs, le démontrent clairement; d'allure provinciale: on a dû le remarquer, l'évêque s'adjoint des prêtres, des laïques triés entre mille, choisis aux quatre coins de la province.

Or il vint à l'esprit des éducateurs de Régio-polis la pensée de solliciter du parlement une charte universitaire. C'était excellent et on lit dans les statuts du Canada de 1866 que les chambres canadiennes accueillirent favorablement la demande.

Le collège catholique, anglais, d'allure provinciale de Régio-polis, devint l'Université de Régio-polis. C'est à cette occasion que les chambres posèrent le principe d'une université par province pour chaque dénomination religieuse. C'étaient affirmer par le fait même et on ne peut plus catégoriquement le caractère provincial de l'Université catholique de Régio-polis.

Les maîtres du Collège d'Ottawa allaient donc se heurter contre un principe et un fait. Dans cette occurrence critique, ils eurent recours à la dernière des ressources parlementaires, à l'opposition. Monsieur Aimé Dorion, chef des libéraux-démocrates et Monsieur Luc Letellier de Saint-Just, sénateur, prirent l'affaire en main et promirent de la mener à bonne fin.

Monsieur Letellier exposa la cause des Pères Oblats une heure et demie durant devant le Conseil Législatif. La population régionale, dit-il en substance, composée de Canadiens-Français et d'Irlandais a besoin d'un clergé et d'hommes de professions libérales qui sachent parfaitement le français et l'anglais. Et les conseillers législatifs opposés au bill de répéter leur vieux refrain, de soutenir que la question avait été réglée par le gouvernement et qu'il ne serait accordé qu'une Université par province pour chaque dénomination religieuse. Monsieur de St-Just ne se tenant pas pour battu répliqua que c'était parfait en règle générale, mais qu'il n'y avait pas de règle sans exception; puis s'élevant à des considérations d'un ordre supérieur, il prétendit que la capitale d'un état avait droit à une université, même à une université bilingue, lorsque la constitution reconnaît deux langues officielles. C'est une nécessité et un devoir civique pour les députés, les traduc-

teurs de la loi, les fonctionnaires publics, de connaître le langage du peuple dont ils sont les mandataires. Or, combien y a-t-il de collègues au Canada où l'on enseigne pratiquement le français et l'anglais? Aucun, si l'on excepte celui d'Ottawa. Favorisons donc cette institution; rendons lui possible la réalisation de son noble but si en harmonie avec les besoins des deux races de la future confédération: pour cela, accordons lui une charte universitaire. (Lettre du R. P. Lavoie.)

MM. Dorion et autres apportèrent à peu près les mêmes raisons devant l'Assemblée Législative.

Le bill passa aux deux chambres sans changement substantiel. Il fut sanctionné quelque temps après par le représentant de la reine Victoria.

Les Pères Oblats avaient doté Ottawa d'une institution où les Canadiens-Français et les Irlandais pourraient s'instruire *chacun dans leur langue*.

Je conclus: la charte civile de l'Université d'Ottawa met sur un pied d'égalité parfaite le français et l'anglais, mieux, l'éducation française et l'éducation anglaise.

Je me hâte d'ajouter que cette conclusion n'est pas tout à fait juste car les droits du français priment les droits de l'anglais à l'Université d'Ottawa. Il est facile de s'en convaincre. La charte civile a-t-elle été sollicitée pour *tous les catholiques de la Province de l'Ontario, ou pour les seuls catholiques anglais, ou pour les Canadiens-Français?* Spécialement pour les *Canadiens-Français*, et c'est *uniquement à cause d'eux*, je ne dis pas uniquement pour eux, *c'est uniquement à cause d'eux* qu'elle a été accordée. En effet si elle eut été demandée dans l'intérêt des catholiques, le parlement l'eût absolument refusée en vertu du principe: une université par province pour chaque croyance religieuse: si, en faveur des catholiques anglais, il eût certainement répondu en pointant Régipolis. On le savait bien au Collège d'Ottawa, sur ces deux terrains la lutte n'était pas possible, et du reste, on voulait doter d'une institution supérieure les Canadiens-Français qui restaient comme tels privés de ce grand bienfait malgré la création de Régio-

polis. Les chambres de l'union le comprirent et pour cette raison, *la seule*, en fin de compte, vraiment efficace, elles octroyèrent la charte.

Et ce n'est pas par surprise qu'elles agirent ainsi. Non seulement le R. P. Lavoie avait exposé de vive voix les vraies raisons de la demande: mais encore un document ayant pour titre "statistical information" avait été imprimé sur une petite feuille et distribué aux députés et aux conseillers législatifs, afin de les engager à voter l'érection civile de l'Université.

Je cite et traduis la partie principale de ce précieux document.

"The College is situated in the center of the country formed by the counties of Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Vaudreuil, and Two-Mountains, in Lower Canada, and Lanark, Renfrew, Carleton, Prescott, Russell, Grenville, Stormont, Dundas and Glengary in Upper Canada.

The population of these counties was according to the census of 1860 263,179 of whom 75,272 were of French origin. The catholic population of the said district being then 132,391. The present population of these counties may be estimated at 355,791 a 35% increase. This would give a French population of 101,617 or a catholic population of 177,727.

This institution is particularly valuable to this section of the country particularly to the large French population, who without it, would in a measure be deprived of the advantages of superior education.....

Ottawa, 21st July 1866.

[TRADUCTION]

"Le collège d'Ottawa occupe le centre d'une région formée par les comtés de Pontiac, d'Ottawa, d'Argenteuil, de Vaudreuil, et des Deux-Montagnes, dans le Bas-Canada, et de Lanark, de Renfrew, de Carleton, de Prescott, de Russell, de Grenville, de Stormont, de Dundas, de Glengary, dans le Haut-Canada.

"En 1860, d'après le recensement de cette même année, la population totale de ces comtés s'élevait à 263,179, la population catholique, à 132,391: la population d'origine française, à 75,272.

"En admettant une augmentation de 35 pour cent (35%)

on peut évaluer la population totale actuelle (1866) à 355,791, la population catholique à 177,727: la population canadienne-française à 101,617.

“ Cette institution (le Collège d’Ottawa) est particulièrement importante pour la nombreuse population française, qui, sans elle, serait en une certaine mesure privée des avantages d’une éducation supérieure..... ”

Donc, écrits, entretiens, statistiques, circonstances de temps et de personnes, tout précisait le sens de la démarche des autorités du Collège d’Ottawa. Les Chambres ne s’y méprirent pas. Elles votèrent la charte uniquement à cause des Canadiens-Français, bien que non pas uniquement pour eux, et voilà pourquoi j’ai dit et je répète encore: les droits du français priment les droits de l’anglais à l’Université civile d’Ottawa.

Et l’on sait maintenant à quoi s’en tenir sur la valeur de l’affirmation: la charte civile a fait du Collège d’Ottawa une Université anglaise.

Nous arrivons au BREF Apostolique. C’est au vénérable Archevêque d’Ottawa que revient l’honneur d’avoir pourvu le Canada central d’une université catholique. Il lui fallut supplier pendant dix ans le Pape et la Propagande.

En 1879, nous trouvons une première instance de l’évêque d’Ottawa.

En 1881, il réussit à obtenir l’appui des évêque de la province de Québec, comme le prouve le document suivant:

Archevêché de Québec, le 26 février 1881.

“ Considérant que le Collège d’Ottawa a obtenu en 1866 du Parlement du Canada un acte d’incorporation par lequel il est revêtu des pouvoirs d’une université:

“ Considérant qu’en 1879, Sa Grandeur Mgr Duhamel, évêque d’Ottawa, a reçu par écrit de son Eminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande la faculté pour le dit collège d’user de tous les droits civils acquis:

“ Nous soussignés, Archevêque et évêques de la province ecclésiastique de Québec, reconnaissons pour ce qui nous concerne les dits pouvoirs et en approuvons l’exercice qui ne saurait nuire à l’Université Laval et dont on pourra attendre un

bon résultat, surtout lorsque le Saint-Siège aura permis la collation des grades en théologie, en droit canonique, etc, par le dit collège.

- (Signé) E. A., Archevêque de Québec.
 “ L. R., Evêque des Trois-Rivières.
 “ JEAN, Evêque de St-G. de Rimouski.
 “ EDOUARD CHARLES, Evêque de Montréal.
 “ ANTOINE, Evêque de Sherbrooke.
 “ J. THOMAS, Evêque d'Ottawa.
 “ L. Z., Evêque de St-Hyacinthe.
 “ DOM., Evêque de Chicoutimi.

En 1882, l'évêque d'Ottawa, lors d'un voyage à Rome, fait de nouvelles instances. Parmi les documents qui concernent cette importante affaire, l'on trouve une supplique portant la date du 21 novembre 1888.

Que demande l'Archevêque d'Ottawa au Saint-Siège en le suppliant d'élever son Alma Mater au rang d'Université Catholique? Il lui demande de la reconnaître comme université *pour les fins des fondateurs*. J'ai bien dit *pour les fins des fondateurs*. Il les connaissait *ces fins*, lui, l'élève, l'ami, le contemporain des fondateurs et des maîtres du Collège et de l'Université d'Ottawa. Et ce n'est pas simple conjecture. Car voici ce qu'il écrivait à ce sujet, en 1902, dans un mémoire adressé à la Propagande: “ *La pensée de faire du collège d'Ottawa une Université Anglaise ne m'est jamais venue à l'esprit. Elle ne pouvait pas me venir, puisque la charte civile avait été accordée pour l'avantage des catholiques français.* ”

Toute sa conduite dans cette affaire révèle bien aussi le fond de sa pensée. Il ne s'appuie pas sur l'épiscopat de l'Ontario mais sur celui de Québec.

“ *Je n'ai pas cherché*, dit-il encore dans le même mémoire, *l'appui des évêque de la Province d'Ontario, précisément parce que l'Université d'Ottawa devait particulièrement offrir ses avantages aux élèves canadiens-français.* ” Les évêques Ontariens le comprirent si bien qu'ils s'abstinrent (Excepté Mgr Cleary, archevêque de Kingston.) d'assister aux fêtes de l'inau-

guration de l'Université et même il y en eut qui ne crurent pas devoir accuser réception du bref de l'érection canonique qui leur avait été communiqué. Le sens de telles abstentions n'était pas bien difficile à saisir. Aussi la voix de l'archevêque d'Ottawa, s'éleva-t-elle contre les prétentions du groupe irlandais dont le *Canadian Freeman*, journal catholique de Kingston, Ontario, se fit dès 1889 le héraut. Le Bref mentionnait expressément que les Statuts de l'Université devraient être envoyés à Rome afin d'y être examinés soigneusement avant de recevoir la sanction apostolique. En les présentant lui-même, Mgr Duhamel s'exprime ainsi: " Il n'y a rien dans les Statuts qui vont être incessamment soumis à l'approbation du Saint-Siège, qui fasse de l'Université d'Ottawa une université anglaise. " (Réponse à la Propagande, le 14 novembre 1890, citée dans le mémoire du 20 avril 1902.) Était-ce clair? Quelques mois après, le 12 juin 1891, l'on expédiait les lettres d'approbation des Constitutions de l'Université.

Cette preuve de fait se fortifie de toutes les raisons dont s'inspirait le digne pasteur d'Ottawa. Un évêque canadien-français, patriote sincère et grand apôtre, pâit dans un jeune diocèse un troupeau dont la grande majorité est canadienne-française: en 1881, il y a 82,264 catholiques canadiens-français contre 45,669 catholiques de langue anglaise, et en 1891, deux ans seulement après l'érection canonique de l'Université, 95,732 Canadiens-Français contre 32,164 Irlandais; va-t-il, brisant les sentiments les plus puissants du cœur humain et méprisant les premières obligations de sa charge épiscopale, demander une université qui ne satisfasse ni les aspirations de ses compatriotes, ni les besoins des âmes qu'il doit conduire dans les sentiers de la vérité? Il est, cet évêque, l'élève de maîtres français, de ce collège-là même qu'il s'agit d'honorer et dont il connaît parfaitement la nature intime; va-t-il le bouleverser de fond en comble et supplier Rome de le déclarer anglais? Évidemment non; surtout si l'on se rappelle encore qu'il n'ignore pas que les catholiques de langue anglaise possèdent Régipolis. Qu'ils pensent donc déraisonnablement

le contraire ceux-là seuls qui n'ont pas connu ou qui veulent oublier le patriotisme, les éminentes vertus sacerdotales, la prudence consommée de l'archevêque d'Ottawa. Non, Mgr Duhamel n'a pas voulu faire de l'université civile d'Ottawa, une université catholique anglaise. L'épithète glorieuse de catholique, que les "Lettres apostoliques" du 5 février 1889 lui décernent, l'élève, l'anoblit sans la changer dans son essence. Elle a été, elle est et, nous l'espérons, elle restera une université catholique bilingue: mais ayant été accordée particulièrement "*pour l'avantage des catholiques français*" c'est à la jeunesse de cette nationalité qu'elle se doit tout d'abord.

Et l'on sait maintenant à quoi s'en tenir sur la valeur de cette assertion: le Bref Apostolique a fait du Collège d'Ottawa une Université Anglaise.

Parvenu à la fin de cette courte étude des documents authentiques touchant la question actuelle, l'on est en droit de se demander où les tenants à tous crins de l'anglicisation ont découvert que le Parlement Canadien et Léon XIII avaient expressément créé l'Université d'Ottawa pour les catholiques de langue anglaise. Assurément c'est justice de croire que les auteurs du Searchlight ne reflètent pas fidèlement la pensée de toute leur race: une ignorance aussi crasse ou une perfidie si carthaginoise ne peut être le fait que d'un petit nombre. Ignorants ou faussaires les hommes de cette trempe nuisent aux causes qu'ils soutiennent, car les esprits droits ont vite fait de discerner à leur ton le langage du libelliste. Il faut quand même les démasquer et ils le sont dès que la vérité, rompant le silence, s'affirme au grand jour. Alors elle triomphe; les adversaires qui la frappaient dans l'ombre s'évanouissent à la lumière. Si le public connaissait la vraie nature de l'Université d'Ottawa, il n'aurait pas assez de mépris pour les auteurs de l'écrit diffamatoire et le poids de son jugement serait assez lourd pour contrebalancer les rêves peut-être brillants mais sans fondements que caressent certains esprits de meilleur aloi.

(La fin au prochain numéro)

Canadiens-Français et “ Knights of Columbus ”

L'article qui va suivre aurait pu former un chapitre de l'étude que nous poursuivons depuis quelques mois sous le titre “ A l'assaut des institutions canadiennes-françaises. ” Toutefois, la nature du sujet nous portant à parler des faiblesses qui nous sont propres plutôt que des assauts portés du dehors, contre nos institutions, par des adversaires que les pires rebuffades laissent toujours en appétit, nous avons cru qu'il serait préférable de traiter cette question à part, quitte à la rattacher ensuite, comme il y aura lieu, au corps général de l'étude que nous avons entreprise.

Du reste, il s'agit bien ici d'un fait particulier qui ne vaut, en somme, que par l'occasion qu'il nous donne d'apprécier un état d'esprit assez répandu sinon exclusivement parmi la meilleure classe de notre société, du moins parmi la plus remuante. Et c'est, sans doute, pour cela que des amis, à qui nous avons fait part de notre intention de traiter de cette question, nous ont charitablement averti que nous allions nous engager sur un terrain exceptionnellement glissant peut-être même nous attirer de nombreuses et sourdes inimitiés. Nous ne comprenons pas très bien pourquoi il en serait ainsi par le fait seul que la REVUE se permettrait d'étudier avec franchise un problème dont s'inquiètent déjà nombre de compatriotes les mieux avertis, et de jeter un peu de lumière sur une organisation qui a déçu, dans notre ville même, jusqu'à certains de ses partisans les plus enthousiastes. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Et, dès lors que la situation permet qu'on invoque de tels arguments en faveur d'un mouvement social, il est manifeste que cette situation demande qu'on l'étudie et qu'on ne craigne pas de promener dans ces ténèbres nouvelles le flambeau dont parle Louis Veillot “ qui éclaire mais aussi qui punit ”. Pour ce qui est des Chevaliers de Colomb, on nous a dit tant de fois que pour les bien connaître il fallait être dans leurs rangs que nous en sommes venus à la conclusion que les premiers à mal connaître, ou à ne connaître

qu'à moitié leur association c'étaient peut-être les braves Chevaliers eux-mêmes, ce qui augmente d'autant la difficulté de les convaincre. (1)

Pour notre part, nous en parlerons d'autant plus à l'aise que nous tenterons moins de détruire ce qui est déjà fait—même de déplorable au point de national—en fait de mutualité cosmopolite dans notre province, que d'enrayer un mouvement qui, à notre insu peut-être, nous a été préjudiciable à plus d'un titre. Nous ne chercherons même pas à montrer sous toutes ses faces une question intéressante à tant de points de vue; mais nous nous bornerons à tirer d'un fait particulier, d'un évènement exceptionnel, si l'on veut, l'enseignement que l'on aurait pu, d'autre part, emprunter à une foule d'incidents de même nature.

On comprendra que, pour parler de l'infiltration des mutualités cosmopolites dans notre milieu, on ne pourrait mieux choisir que de parler d'une association qui, à part toutes les perfections qu'elle réclame, s'arroge le rare mérite de constituer une élite dans l'Eglise catholique et de donner à l'univers le dernier mot de la mutualité contemporaine. D'autres associations moins prétentieuses et, pour cela, répandues dans les sphères les plus humbles de la société auraient pu nous fournir matière à réflexion; mais l'exemple partant de plus haut atteindra plus vraisemblablement le but que nous poursuivons. Du reste, nous avouons ne pas avoir le courage de reprocher aux humbles l'erreur de jugement qu'ils commettent en portant leurs épargnes à des associations étrangères à leur nationalité, quand ceux-là mêmes qui forment la tête de leur société, ceux qu'ils reconnaissent comme l'élite de leur organisation sociale étalent avec vanité le fait qu'ils doivent à quelques Irlandais de New-Haven le secret d'être des catholiques d'élite! Et encore!

En effet, de tous les succès remportés au Canada par les sociétés de langue anglaise, catholiques ou autres, il n'en est pas de plus étonnant ni de moins explicable, que celui qui a été remporté notamment à Québec, St-Hyacinthe, ou Sorel, par les Chevaliers de Colomb. Et cet étonnement, s'il pouvait être dépassé le serait assurément par celui que nous cause, comme à tous les gens sérieux, du reste, la faveur particulière dont cette association "*piu massonico che cattolico*"

(1) Un auteur indien disait: "Tu peux convaincre le docte; tu peux convaincre plus difficilement l'ignorant; le demi-savant jamais."

(1) a été reçue par une partie considérable du clergé canadien-français. Il est connu que la même association, dans la Nouvelle-Angleterre n'a pas recruté la demi-dîme du patriotique clergé franco-américain. Et cette abstention n'est pas sans être motivée.

D'autre part, nous eussions été tenté de laisser passer inaperçu le succès exceptionnel remporté chez nous par la plus discutée des associations américaines, que le traitement de faveur dont elle vient d'être l'objet de la part du gouvernement municipal de Québec nous eût rafraîchi la mémoire. (2)

C'est un phénomène étrange, assurément, que la popularité exagérée, dans un groupe national, d'une association dont les sections les plus actives s'adonnent à combattre avec acharnement les droits imprescriptibles de ceux-là mêmes qui l'acclament. C'est l'indice, d'un côté, d'une audace qui va jusqu'au cynisme, et de l'autre, le signe d'une déchéance qu'on ne rencontre guère que chez les peuples marqués pour la mort ou mûrs pour la servitude.

Bien plus, il s'agit ici d'une association dont la principale excuse auprès de nous est d'être catholique. C'est même un titre qu'au dire de l'archevêque de Philadelphie elle ne se soucie guère de revendiquer (3).

Au point de vue national les associations anglophones, catholiques ou autres, offrent toutes les mêmes inconvénients. Lorsqu'elles sont catholiques elles ajoutent celui de nous intéresser à des œuvres de ruine pour notre nationalité, à à nous créer des adversaires jusque dans nos propres organisations. Témoins l'intervention des Forestiers Catholiques, il y a quelques années, contre le congrès franco-américain de Springfield et, de nos jours et chez nous, les agissements des

(1) *Vera Roma*. No. 4. 19 janvier 1902.

(2) La "Vigie", journal du matin publié à Québec disait le 11 juin : "Québec a été choisi pour être cette année le point de ralliement des Chevaliers de Colomb et c'est dans la vieille capitale que se tiendra la 28e convention annuelle de cette grande société ; la première convention sur le territoire canadien. C'est un honneur pour Québec et les membres du conseil de ville l'ont bien compris jeudi soir, quand ils ont voté une allocation de \$1,000 pour la réception de ces 2,000 membres qui visiteront notre ville les 2, 3 et 4 août prochain."

(3) "L'archevêque de Philadelphie, il y a quelques jours, disait que les "Knights of Columbus" n'étaient pas une "organisation catholique" mais une "organisation de catholiques".—Le Père McKernan dans le *Catholic Advance* (Vol. 9) de Wichita, Kans.

Knights of Columbus dans le choix des évêques dans l'Ouest (1) ou dans l'Ontario, ou encore dans la lutte pour le français et un clergé national soutenue par les nôtres en dehors de la province de Québec.

Et encore la société des Chevaliers de Colomb se prévaudrait du titre de catholique que rien dans son passé, ni dans son présent, ne la recommanderait d'une façon particulière à l'attention non seulement des chefs de l'Eglise mais encore du commun des fidèles. Après tout, l'importance d'une société catholique ne se mesure pas au nombre de chapeaux de soie qu'elle peut aligner dans une procession du Saint-Sacrement. Quelle réponse donneraient les plus remuants Chevaliers de notre connaissance à celui qui s'informerait et du but véritable de sa société, secret ou avoué, et des œuvres vraiment catholiques qu'elle a accomplies entre son premier et son vingt-huitième Congrès ? Cette question a été vainement posée, et plus d'une fois, depuis des années, sans jamais amener autre chose que des réponses évasives ou des articles abusifs comme savent en publier dans leurs feuilles à tout faire les protagonistes impénitents du libéralisme américain. Posée chez nous, cette question paraîtrait plutôt indiscreète à cause des aveux qu'elle inviterait à faire. Dans la province de Québec l'action des Knights ne s'est pas encore fait sentir sur la vie catholique de façon très précise. Son rôle social—le seul que la société ait essayé de remplir avec quelque persistance—s'est borné à quelques tapageuses cérémonies d'initiation, à quelques funambulesques singeries de la franc-maçonnerie, à quelques réunions dont le mystère ne parvenait pas toujours à triompher de l'ardeur expansive des banquets. On dit quelle a pu exercer quelque influence au point de vue, commercial et pour la protection de ses membres plongés dans une épaisse purée par leur incompétence ou les libertés prises avec le bien d'autrui. C'est un point qu'il importe de fixer et sur lequel il ne sera pas sans intérêt de revenir un de ces jours. Il sera alors facile de voir que, poussée à ces limites, cette prétendue protection accordée à des membres d'une société, à leur seul titre de membres de cette société, devient facilement une cause de scandale et d'injustice quand elle ne finit pas par pervertir le sens moral des membres au point de les rendre incompétents à remplir les fonctions sacrées que le citoyen est tenu de remplir vis-à-vis de ses pairs. La

(1) A Regina les Knights of Columbus se sont vantés d'avoir écrit au Délégué Apostolique, Mgr Sbaretta pour avoir un évêque et un Irlandais.

légende de l'immunité devant les tribunaux des membres de certaines sociétés n'a pas d'autre source. C'est même l'explication que l'on donnait tout récemment à Québec aux décisions pour le moins étranges rendues par des jurés triés sur le volet. Je ne m'arrête pas à rechercher ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces racontars recueillis dans les couloirs de nos tribunaux civils. Il suffit de mentionner le fait qu'on en parle ouvertement et qu'on s'en fait parfois une savante réclame.

Je ne sais pas jusqu'à quel point les Chevaliers de Colomb peuvent mériter le reproche de favoritisme, de l'exploitation de la masse au profit d'un petit groupe, mais ce que je sais c'est qu'on adresse à cette société depuis très longtemps d'amers reproches à cause de son activité dans des sphères et pour des œuvres qui ne sont rien moins que catholiques.

A vrai dire, il suffit de consulter l'histoire du Conseil même de Québec pour y trouver des choses qui prouvent avec une force singulière la thèse que nous soutenons.

C'est ainsi que le 28 mai dernier, un des fondateurs de ce conseil, un des pionniers de la "Colombusterie" à Québec nous faisait une déclaration que nous avons notée avec soin :

"Je suis entré là-dedans, disait-il, à la demande du Dr Guerin de Montréal. L'établissement de cette succursale m'a bien coûté \$1000. Dans ce travail je m'étais associé Jack Hearn un citoyen influent et riche. Les premiers à se joindre à nous ont été M. Collier, le juge Cannon, etc. De ceux-là beaucoup, et j'étais du nombre, ont démissionné parce qu'il entraînait toute sorte de monde là-dedans et que l'on voulait faire servir la société à des fins que nous jugions malhonnêtes. Ainsi l'on faisait entrer des Canadiens-français et l'idée de la société était de les combattre ; ensuite l'on s'est mis à protéger des commis voleurs et des agents d'assurance défalcataires, etc., etc.

Nous avouons que ces simples phrases nous ont laissé dans un doute profond sur l'héroïcité des vertus de cette association. Et puis, ce n'est là qu'un exemple pris entre mille ; il est peut-être plus intéressant parce que plus près de nous

Nous n'en finirions pas si nous voulions énumérer dans cet article tous les motifs d'opposition soulevés sur la face entière de continent par ces chevaliers en miniature. On s'effraie de leur attitude, on ignore le but réel de leur association, et même on se demande s'ils répondent de quelque manière à un idéal quelconque de la vie catholique.

Le "Catholic Citizen de Millwaukee (No. 6—1904) se demande si vraiment les Knights of Columbus ont un avenir et il en doute en faisant le chiffre des conseils *moribonds* de l'Ordre. "On dit, rapporte-t-il que plusieurs conseils de New-York et Chicago sont menés par des politiciens," que "l'influence de la société est dépensée en de futiles entreprises." (1)

Le "Denver Catholic", lui, cherche ce qui fera *la force de l'Ordre* et conclut que ce doit être son côté social, puisque l'assurance intéresse à peine le quart des membres et que ses cérémonies secrètes ne sont tout au plus qu'un moyen de discipline. Côté social! (Vie des clubs, soirées dansantes, etc., voilà d'étranges moyens de sauver la religion aux Etats-Unis et de la grandir au Canada! (2) Ah! l'Eglise a besoin d'être d'institution divine pour résister à de pareils défenseurs!

Un prêtre de l'Est qui a déjà été chevalier pendant trois ans dit: "Je n'ai pas pu découvrir la véritable *raison d'être* de cette société. Elle me paraît de plus en plus une sorte de franc-maçonnerie catholique. Personne ne semble connaître son but principal. On prétend n'y recevoir que des bons catholiques, mais je connais un grand nombre de Knights qui ne remplissent même pas leur devoir pascal. Le clergé, ici, est dégoûté de l'Ordre qui est évidemment en train de dégénérer. C'est fort heureux que le clergé de l'Ouest le combatte avec énergie parce que nous aurions beaucoup plus à souffrir de ses incursions dans l'Est. Il n'est pas douteux que les Knights of Columbus ne finissent par faire un tort considérable à l'Eglise." (3)

Les témoignages que nous venons de citer entament joliment, on le voit, le prétexte que cette société est par excellence une association recrutant l'élite des catholiques. D'autres

(1) Que dirait-il donc de l'audace du M. Toomey, qui se sert de l'organe de la société pour faire croire aux gens que le Pape Pie X deviendrait chevalier.

(2) Si l'Eglise avait réellement besoin des Knight et qu'elle dût leur confier son salut ce serait le cas de rappeler le mot de Beaumarchais cité par M. Faguet dans son étude sur le "Culte de l'incompétence": "Il fallait un calculateur; ce fut un danseur qui l'obtint!"

(3) The Review, St. Louis, Mo., Vol. IX p. 689.—Un chevalier américain de passage à Québec où il était venu en contact avec quelques industriels, marchands, etc., nous disait: "Je ne comprend pas pourquoi les Canadiens-Français appartiennent à cette machine-là dont les Irlandais sont les seuls à profiter. Voyez donc comment est constitué votre conseil municipal! Note du D.

faits, plus connus et non moins probants, démontrent la même chose : démêlés avec l'évêque de Belleville, qui leur ferme l'entrée de son diocèse mais dont ils méprisent la volonté en organisant des "Conseils" jusque dans sa ville épiscopale—démêlés avec l'archevêque de Boston qui tient la société en très sérieuse suspicion ; certaine aventure de Bridgeport, Conn., où l'on découvrit à la mort d'un des fondateurs de l'Ordre, Patrick Coughlin, qu'il était franc-maçon ; la prétention proclamée par ses recruteurs les plus ardents que la société était soustraite à la domination du clergé (1).

Il suffirait d'ajouter à cette énumération une analyse, même brève, des habitudes bizarres en honneur dans ses loges, quelques citations des poncives admonestations du Grand Knight au naïfs qu'il fait entrer dans l'Ordre les yeux bandés, pour, du rapprochement de tout cela avec les mêmes coutumes en honneur dans une foule d'associations secrètes prétendues neutres, mais à base maçonnique, en arriver à notre conclusion que la société des Knights of Columbus n'a rien absolument qui la recommande plus spécialement à l'attention des catholiques, mais qu'elle possède, d'autre part, une foule des caractéristiques que l'on reproche, parmi laïques et membres du clergé, à nombre d'associations moins tapageuses mais plus rationnelles.

L'argument si souvent invoqué qu'elle compte dans ses rangs des membres éminents du clergé canadien, Mgr Roy, Mgr Faguy, par exemple, ne prouve guère autre chose qu'il existe en sa faveur des opinions particulières fort respectables, mais auxquelles pas un évêque n'a encore voulu donner la moindre sanction canonique. Du reste, le nombre des évêques qui sont devenus membres de l'Ordre après leur élévation à l'épiscopat est assez restreint. Serait-il plus grand qu'il ne justifierait pas l'engouement des laïques pour une institution où s'est fortement retranchée l'élite de leurs ennemis. Et puis, pour ne pas manquer à cette discrétion respectueuse derrière laquelle se retranchent évidemment ceux qui font mine de s'autoriser de l'exemple d'un évêque pour être Chevaliers, la meilleure réponse est encore le vieux dicton latin : *Quod licet Jovi, non licet bovi.*

Aussi bien pourrions-nous, avec raison, faire observer que cet argument perd de sa valeur du fait qu'aux Etats-Unis,

(1) Pendant que nous étions à Woonsocket un des arguments invoqués pour nous engager à entrer dans la société c'est qu'elle n'était pas une "priest ridden society". Ca ce voyait déjà assez ! *Note du D.*

les Chevaliers sont beaucoup moins prompts à suivre leurs évêques dans des entreprises comme la Fédération des Sociétés catholiques qu'à se faire une enseigne de leurs mîtres pour attirer la clientèle à leur boutique. A Québec même les Chevaliers ne se sont pas montrés tout particulièrement enthousiastes pour une œuvre d'action sociale catholique pourtant très chère à Mgr Roy, un de leurs co-sociétaires les plus distingués. A la façon dont certains d'entre eux ont assailli publiquement l'œuvre de presse organisée et soutenue par le clergé de la province, on pourrait croire que la Chevalerie "Colombustine", dans notre ville mesure son zèle aux bénéfices qu'elle peut retirer des œuvres qu'elle vante. A moins qu'elle ne se croie dégagée de tous ses devoirs envers l'Eglise et la société catholique par le cadeau même princier d'une croix pectorale qu'elle a eu d'abord soin de promener à travers la ville comme une affiche destinée à épater les badauds. Cette "élite" aurait-elle oublié le précepte divin que "la droite doit ignorer ce que donne la gauche" ?

Nous venons de donner à la société son titre le plus cher. Cette "élite", avons nous dit, tout en ayant le soin d'enchasser le mot précieux entre des guillemets. Mais qui donc, à part les organisateurs de cette société, ses chefs les mieux payés, a jamais démontré que l'Ordre des Chevaliers de Colomb représentait vraiment l'élite des fidèles. Il nous a été plus d'une fois permis d'observer que si l'Ordre réunissait parmi ses membres les meilleurs éléments de la société catholique, il avait aussi attiré et reçu les plus mauvais. Et, certes, après la déclaration très précise d'un ex-chevalier que nous avons donnée plus haut, ce ne sont pas les chevaliers de Québec qui s'empresseront de nous contredire. Passe encore pour l'excuse très plausible que la bonne foi des chefs a pu être surprise. Mais il n'est pas très prouvé que les éléments de corruption qui s'y étaient introduits aient jamais été expulsés de la société ; on n'a pas montré, non plus, que l'influence bienfaisante de l'"élite" ait jamais contribué à amener à récipiscence les ivrognes, les libertins, les joueurs ou quelques autres "bonnes natures" que dans un certain monde on appelle les "Jolly fellows". Nulle, donc, l'influence de la société sur ses propres membres et à combien plus forte raison sur un entourage dont elle ne s'occupe guère et qui, dans tous les cas, la tient dans une souveraine suspicion.

Si jamais on modifie le rituel secret de la société, comme on en a déjà modifié le titre, nous suggérons d'y confier à

quelqu'un, quand ce serait au plus pédant, la lecture de la parabole du bon Samaritain. C'est une petite histoire qui a plus d'une foi servi à distinguer parmi les fidèles, ceux qui, sans le savoir, forment l'élite de ceux qui se croient et se proclament prédestinés parce qu'ils savent mieux que d'autres faire retentir le temple du bruit de leurs pas. On la complètera, si c'est nécessaire, en montrant l'état d'âme de ces messieurs qui dépenseront bien une centaine de dollars et voyageront des milles en chemin de fer pour assister à un "quatrième degré" copieusement arrosé de champagne, mais ne dépenseront pas cinq sous et ne feront pas vingt pas pour secourir une famille dans le dénuement !

Mais voici qu'on va me répondre par l'argument favori : "Vous oubliez, en parlant comme vous le faites, qu'il y a dans cette société, des évêques, des prêtres !" Non, je ne l'oublie pas ; mais je n'oublie pas davantage que les évêques, les prêtres, loin de prendre part à toutes les *cérémonies* de l'ordre ignorent souvent une bonne partie de ce qui s'y passe ou, à tout le moins, hésiteraient beaucoup avant de se porter solidaires des actes et des paroles de leurs joyeux et paillards co-sociétaires. C'est, tout de même, le plus clair résultat de ce côté social qui, d'après le "Denver Catholic", fait *la force véritable* de l'Ordre. Avouons que c'est plutôt mince. Dans tous les cas, il est facile de voir que cette chevalerie catholique, malgré le bien qu'elle a pu faire, en est encore à vivre d'une réputation surfaite.

Et même à ceux qui étaient tentés de considérer comme un avantage l'assurance-vie qu'elle offre au public, il a fallu enlever cette autre illusion. De cette assurance qui, comme celle de toutes les mutualités vieilles de vingt-cinq ans, a connu ses vicissitudes, les membres eux-mêmes de l'Ordre ne veulent pas. Les trois quarts des Chevaliers de Colomb—et ils sont 250,000—se contentent du côté social de leur société. Pourquoi ? Ce n'est pas à nous de le dire. Nous constatons le fait, tout simplement.

Mais, alors, comment expliquer l'enthousiasme provoqué en certains quartiers, et plus particulièrement parmi les Canadiens-Français de la province de Québec, par l'Ordre des Chevaliers de Colomb ? C'est précisément pour inviter nos compatriotes à se poser la même question que cet article a été écrit.

L'idée d'une société secrète dans l'Eglise catholique n'est pas nouvelle. Un professeur de droit Canon en fonda une

vers les 1776 à Ingolstadt, en Bavière. (1) C'était la société des Perfectibilites. (2) La société était *déiste* et républicaine en principe ; son organisation comprenait trois degrés et imitait la franc-maçonnerie sur plus d'un point. Le but de la société ne fut jamais très bien défini. " Nous combattons les ténèbres, disait son fondateur, Weishaupt, notre but est de répandre la lumière. " En Bavière la société fut supprimée par l'autorité civile qui épargna ainsi à l'Eglise une tâche plutôt pénible parce que l'on comptait déjà parmi ses membres les plus enthousiastes l'évêque auxiliaire de Mayence, Dalberg et plusieurs membres éminents du clergé bavarois (3).

Un prêtre du diocèse de Winona a trouvé plus d'un trait de ressemblance entre les " Perfectibilites " et nos Chevaliers de Colomb, a tel point qu'il ne craignait pas d'affirmer (4) que ces derniers n'étaient qu'une caricature des premiers et et que les deux associations étaient les produits typiques du libéralisme de leur époque.

Et, vraiment, la ressemblance est plutôt frappante ! Il ne fait pas de doute que cette société surtout aux Etats-Unis représente parmi les catholiques, et par son esprit et par ses coutumes, le sentiment d'indifférence qui a vidé les églises de toutes les sectes et doté la république américaine de 60,000-000 d'incroyants. Mais, chez les américains, l'indifférentisme religieux n'a pas détruit entièrement ce besoin inné de spiritualisme qui est comme une vengeance de l'âme sur l'esprit trop orgueilleux et qui fait que nous retrouvons dans les rituels de toutes les sociétés secrètes, maçonniques, neutres, fraternelles, des parcelles des toutes les religions et des vestiges de tous les cultes. Les religions protestantes, déjà morcelées à l'infini ont trouvé dans les loges un dernier refuge.

Pour les catholiques, le phénomène ne s'est peut-être pas produit de la même manière, mais pour être apparu sous une forme tout autre, il n'en a pas moins révélé dans l'église américaine les signes d'un mal profond. Et si les évêques américains peuvent affirmer que dans leur république l'Eglise a perdu, en moins d'un siècle, 40,000,000 de ses enfants, il est

(1) Le professeur Adam Weishaupt. Voir " The Review, de St Louis, Mo., Vol. IX, p. 689-690-1902.

(2) On les appela plus tard les " Illuminés ".

(3) Parmi ces derniers : Philippe Brunner, pasteur de Tiefenbach, l'ancien capucin Nimis ; le présidateur de la Cour, Werkmeister de Stuttgart, un ancien Bénédictin.

(4) *Wanderer*, de Wimona, cité par " The Review, Vol. IX, page 389.

évident que ce désastre n'a pu s'accomplir sans un état d'esprit que l'on devra retrouver vivace jusque dans les milieux les moins soupçonnés. Et c'est là que nous sommes sûrs de retrouver, avec leurs œuvres parfois encombrantes, la multitude des amis indiscrets qui, par ambition, ou mauvais jugement, sont les éternels démolisseurs des institutions qu'ils font mine de sauver. Sous ce rapport, les catholiques américains ont subi, et très fortement, l'influence de la mentalité ambiante. Même, c'est un fait tellement évident qu'un psychologue de talent a pu dire d'eux que loin d'être un obstacle à la formation finale d'une religion américaine, tenant la milieu entre la religion naturelle et les cultes chrétiens, ils pourraient plutôt très probablement en former le noyau et lui donner le ton. (1)

Hypothèse, spéculation que tout cela ? Soit, mais c'est une hypothèse reposant sur un fait constaté, une situation qui inspire déjà les plus vives inquiétudes et contre laquelle l'épiscopat américain éclairé cherche à réagir. Certains sermons récents du distingué archevêque de Boston en disent assez long sur ce sujet. Le grand obstacle aux réformes projetées et à la régénération de l'esprit catholique américain est encore la tenacité avec laquelle on s'acharne toujours à angliciser les éléments nouveaux. Et c'est bien pour cela que nous, de la province de Québec, nous devons user d'une extrême prudence dans le choix des amis ou des tendances qui nous viennent d'au-delà la frontière. D'autant plus que nous pouvons constater tous les jours un fait qui nous devrait être à la fois un sujet d'orgueil et un conseil : Ce fait qu'un million et demi de nos frères établis dans la grande république ne doivent l'intégrité de leur foi qu'à leur inviolable attachement aux traditions, aux mœurs, à toutes les caractéristiques raciales qui sont les nôtres.

Des lors que nous trouvons bon, en tant de circonstances et sous tant de rapports divers, de prémunir les nôtres contre l'infiltration des mœurs et des coutumes de nos voisins, il semble que nous devrions tout d'abord scruter avec plus de soin les associations qu'ils nous envoient. C'est pour cela qu'avant de se jeter aveuglement, désespérément dans les bras des Chevaliers de Colomb nous devons nous assurer qu'ils représentent un idéal au moins parent du nôtre ou qui ne blesse en rien les aspirations nationales qui ont conduit notre peuple à la conquête de ses libertés constitutionnelles.

(1) *La religion dans la société aux Etats-Unis*, par HENRI BARGY, professeur à l'Université de Columbia, New-York.

Nous avons vu que l'esprit qui a donné naissance aux Chevaliers de Colomb est assez différent du nôtre pour que nous acceptions cette société avec une extrême réserve. A moins que nous soyons prêts—et que des Chevaliers très sages et très distingués le soient comme nous—à accepter comme le dernier mot de l'apostolat laïque le morcellement en groupes exclusifs de la communauté des fidèles, la création, jusque dans notre organisation religieuse, d'une aristocratie de l'argent ou de l'habit ayant droit à un culte de faveur. Et, cela, on ne le voudra pas. Pas plus qu'on ne voudra accepter chez nous certaines habitudes de vie qui ont fait de Jonathan la cible joyeuse des humoristes, pas plus que dans notre vie religieuse nos chefs hiérarchiques voudraient accepter certaines règles de discipline en honneur dans les diocèses américains, pas plus enfin que nous voudrions accepter, comme la bonne, certaine conception moderne de l'apostolat qui, avec une "Church Extension", de notre connaissance, compte substituer l'éloquence de l'argent au zèle qui a fait de nos apôtres d'aujourd'hui les dignes successeurs de nos apôtres d'autrefois.

Nous verrons, dans un prochain article quel élément de force ou de faiblesse les Chevaliers de Colomb ont pu jeter, à certaines heures, dans notre vie nationale.

J. L. K.-Laflamme

La lutte contre la tuberculose est aussi pour l'homme une sauvegarde contre la dégénérescence

Depuis quelques années, la lutte contre la tuberculose dans notre province a été soutenue avec une intelligence et une énergie qu'attestent des résultats qu'ils faudrait être aveugle pour ne pas voir et bien chagrin pour ne pas admirer. Elle est restée limitée toutefois au champ d'action trop étroit d'un petit nombre de savants généreux et de philanthropes plus rares encore. Pour l'engager plus largement, pour la mener jusqu'au bout de ses conséquences les plus éloignées, il faut ne pas compter uniquement sur le désintéressement et l'esprit publics, qui sont l'apanage de l'élite des hommes de bien ; mais chercher à y intéresser dans les masses le sentiment du besoin de sécurité et de bien-être qui est la principale force de conservation de l'homme.

La charité a beau être admirable dans ses œuvres, elle n'est malheureusement pas un principe d'action aussi puissant que l'intérêt personnel ; et, quoi qu'elle ait fait et quoi qu'elle fasse d'appréciable pour l'homme, ce n'est pas à ses ressources, mais bien au travail et à l'industrie des spéculateurs que nous devons l'amélioration, depuis un siècle, des conditions matérielles de l'existence ; et ce sera de même principalement à l'effort instinctif, par lequel chacun tend à assurer, à développer, l'intensité de sa propre vie, que nous devons peut-être un jour de voir l'homme réintégré dans sa force primitive en face des éléments hostiles de la nature.

Pour cette raison, il m'a paru utile de faire ressortir que la lutte, telle qu'actuellement engagée contre la tuberculose, n'offre pas uniquement ses avantages aux tuberculeux, ni même encore aux prédisposés et aux débiles, mais aussi aux sujets sains et robustes. Nul n'est réellement indifférent au travail qui s'accomplit pour l'amélioration des conditions de salubrité de l'existence ; et ce n'est pas un simple groupe de malades, c'est la totalité des hommes, qui bénéficierait

de se soumettre—bien entendu dans une mesure restreinte—aux règles bienfaisantes de ce traitement hygiénique qui est celui de la tuberculose. Par suite, il devait arriver et il arrive en effet que l'organisation anti-tuberculeuse dépasse les bornes où s'arrête le service spécial pour lequel elle est ordonnée. Et n'est-il pas nécessaire, d'ailleurs, qu'elle vise au-delà de son but apparent pour atteindre sa fin réelle, qui est l'extinction de la tuberculose, tant sont étendus les prolongements de cette maladie en dehors des types facilement reconnaissables de ses manifestations ?

Aussi bien l'on n'a pas tardé à comprendre que, pour conjurer le péril tuberculeux, il ne faut pas se contenter de lutter contre le mal et sur le terrain où il a porté ses atteintes ; mais prendre résolument l'offensive, le poursuivre dans ses origines lointaines, comme dans ses conséquences indirectes où, par le retour ordinaire des choses, il retrouverait les conditions de sa renaissance et de ses futurs développements.

Et si jamais une telle campagne est mise complètement à exécution, elle n'aura pas pour seul effet de réduire peu à peu et de faire disparaître à la longue la tuberculose ; elle contribuera pour une bonne part au relèvement de l'homme plus ou moins déchu de sa vigueur originelle ; grâce à la puissance régénératrice des réformes qu'elle aura partout introduites à travers le monde, elle mettra fin à des misères, à des infirmités ou affections de toutes sortes, dérivées soit de la tuberculose elle-même, soit d'une foule d'autres causes de déchéance.

La tuberculose est la plus grande homicide qui existe. Elle fait périr le septième de la population du globe, c'est-à-dire près de 200,000,000 de personnes par génération. Ce chiffre a quelque chose de tellement fantastique qu'il risquerait de passer pour une malicieuse invention de médecins mystificateurs, si, par des procédés sûrs, la démonstration de son exactitude n'avaient été mille fois faite, avec des résultats constants.

Mais cette terrible tuberculose ne couvre pas de morts seulement le vaste champ de ses ravages ; elle y laisse aussi d'innombrables blessés, car ses traits ne sont mortels que sur 30% à 40% de tous ceux qu'ils frappent. Ce qui a permis de lui attribuer avec beaucoup d'ironie, sans doute, une bénignité relative en la déclarant, justement d'ailleurs, la plus guérissable des maladies chroniques.

Toutefois la science, jusqu'à présent, n'a pu faire pour le tuberculeux tout ce qu'elle a réalisé contre la tuberculose.

Elle sait arrêter celle-ci dans son extension d'un individu à un autre ; mais elle est bien des fois impuissante à la juguler chez l'individu malade. Même dans les cas favorables son triomphe est souvent bien incomplet ; et, parmi ceux qui échappent à l'attaque de la redoutable maladie, une bonne partie conserve malheureusement l'ineffaçable empreinte de ses blessures

Bossus et boiteux, amputés, déformés de mille façons, affligés par surcroît de la gêne de quelque organe interne : centres nerveux, poumons, cœur, foie, reins ou autres viscères resserrés, à demi anéantis sous la pression des tissus de sclérose par lesquels la nature a étouffé les tubercules, ils ont cessé, à la vérité, d'être tuberculeux, mais ils continuent à souffrir de l'avoir été.

Ils sont ainsi des millions dans le monde qui ne semblent pouvoir employer leur reste d'énergie qu'à lutter pour la conservation d'une misérable vie dans un organisme à jamais dévié de son fonctionnement normal. L'on ne peut dire d'eux qu'avec hésitation, qu'ils ont eu le bonheur de se délivrer de la tuberculose. Le prix de leur salut dépasse parfois la joie de vivre ; et, ce qui est plus lamentable, ils peuvent avoir, en outre le malheur de perpétuer, non pas leurs infirmités qui finissent avec eux, mais leur faiblesse qui est dans l'intimité de leurs éléments cellulaires modifiés par la maladie, qui est dans leur sang dont l'altération persistante se fait sentir indéfiniment dans la descendance, grâce aux conditions ordinairement mauvaises de l'existence contemporaine.

Bien que la tuberculose ne se transmette pas par voie d'hérédité, cette influence débilitante, qu'elle continue d'exercer encore sur les descendants de tuberculeux, est considérable ; à vrai dire, toutefois, plus légère et moins constante sur les rejetons de tuberculeux guéris que sur ceux qui sont conçus pendant l'évolution même de la maladie. Ces derniers ont plus qu'à supporter les tares acquises par leurs parents, ils les développent eux-mêmes, s'ils ne leur en ajoutent pas de nouvelles, tout imprégnés qu'ils sont des poisons tuberculeux pendant la durée de leur vie embryonnaire

C'est ainsi que la tuberculose ne produit pas que des tuberculeux. Elle étend son action sur des sujets que laisse absolument intacts le virus de cette maladie et qui sont, par suite, exempts des moindres lésions ou blessures qui résultent de son développement dans l'organisme. Ceux-ci, comme une marque de l'impression que par l'intermédiaire des ascen-

dants, elle peut encore exercer sur eux, apportent en naissant des stigmates plus ou moins profonds de dégénérescence physique.

Simple débilité quelquefois, suffisante cependant, soit dans l'état normal, soit dans l'état pathologique, à amoindrir, à paralyser les réactions vitales les plus diverses ; ce sont dans d'autres cas des malformations intéressant le plus souvent le cœur et les vaisseaux ; ce sont encore des troubles évolutifs se manifestant, dans la période de la croissance, par des arrêts ou vices de développement, qui affectent ordinairement le squelette et vont, jusque dans la moëlle des os et ses organes auxiliaires, tarir les sources où doit sans cesse se renouveler le sang.

On estime que dans près de la moitié des cas les anémies se développent chez des descendants de tuberculeux. C'est de la même souche que provient une partie considérable de ces êtres incomplets, ou mieux, incomplétés que sont les infantiles. Il est aussi connu depuis longtemps qu'il en est de même de ces autres dégénérés dont l'infirmité consiste essentiellement dans un état de petitesse et de fragilité que l'on a bien désigné, par un barbarisme expressif, sous le terme de *chétivisme*. Et voici maintenant que des observations récentes font ressortir l'existence de liens fréquents entre les monstrueuses déformations du rachitisme et les altérations héréditaires de la tuberculose. Le lymphatisme, la scrofule, l'asthme, l'insuffisance respiratoire ont d'étroites affinités avec elle. Il faut lui rapporter, enfin, plusieurs formes de cette asthénie nerveuse, qui ne repose sur aucun trouble défini des organes ou des fonctions, mais dont les victimes remplissent tous les bureaux de consultation d'une plainte qui est comme l'aveu d'incurable faiblesse de la génération présente.

Loin de moi la pensée de mettre à la charge de la tuberculose plus qu'il ne lui revient dans cet héritage de misère que nous subissons. Elle partage, avec la plupart des maladies infectieuses, avec toutes les intoxications graves—entre lesquelles il convient de signaler spécialement l'alcoolisme—le privilège de frapper ses victimes jusque dans leur descendance. Beaucoup de nos maux sont, d'autre part, la peine de ces excès et de cette inconduite, qui ont fait dire de l'homme, non sans justesse dans l'exagération, qu'il ne meurt pas, mais qu'il se tue.

Il n'en reste pas moins qu'entre toutes les causes de déchéance de l'homme la tuberculose doit occuper la première.

place, parce que, en raison de sa diffusion et de la lenteur de son évolution, elle imprime naturellement à notre organisme les modifications les plus fréquentes et les plus durables. Grâce à l'échange constant des sangs entre les familles, elle constitue un agent de dégradation qui s'infiltré jusque dans les foyers les mieux préservés de ses virus. Sorte de génie mystérieux du mal, elle dirige capricieusement ses coups inattendus aussi bien contre la force superbe des familles privilégiées que contre la résistance précaire de la masse du peuple. Sa disparition ne peut manquer de marquer pour l'humanité l'ère d'une destinée meilleure.

La lutte contre la tuberculose ne serait cependant pas le moyen puissant de relèvement qu'elle représente en réalité au sein de notre société, si nous n'avions à attendre d'elle que l'extinction de ce fléau ; si, pour l'anéantir, elle ne visait autant à nous fortifier contre lui qu'à l'étouffer dans son germe.

La civilisation nous a donné des habitudes de mollesse, grâce auxquelles le sentiment du vrai confort s'est perdu dans le goût des aises déprimantes. Tout appliqués que nous avons été d'adapter l'atmosphère où nous vivons aux convenances uniformes de notre être alangui, nous avons longtemps dédaigné le bénéfice des réactions salutaires que provoquent en nous les variations du milieu extérieur. Cependant que la chimie s'ingéniait à trouver dans des produits extraordinaires des trois règnes minéral, végétal et animal, les stimulants d'une activité cellulaire que nous sentions fléchir.

La notion des propriétés vivifiantes de l'existence primitive en fut obscurcie : si bien que, il y a quelque quarante ans, bien peu parmi les hommes les plus éclairés auraient demandé à l'action des seuls agents naturels, à une alimentation à la fois simple et généreuse, à de l'air pur, à la lumière, aux divers états de la chaleur, le miracle de la régénération des fils de phthisiques et des phthisiques eux mêmes.

Ce miracle s'est accompli et répété une infinité de fois. Dans les conditions de milieu les plus favorables aux réactions vitales, nous avons vu nos éléments anatomiques recouvrer une énergie insoupçonnée ; et nous avons enfin compris que nous vivions d'une façon peu conforme aux desseins de la nature. Mais, dans l'inconcevable aveuglement sur nous-mêmes où nous étions tombé, cette vérité simple mais pleine des plus grandes conséquences, s'est dégagée des faits comme une véritable révélation. Les esprits n'étaient pas tous pré-

parés à la recevoir. Il a fallu pour l'imposer que des apôtres fassent en son nom des prodiges. Elle est aujourd'hui ignorée encore en mille endroits, mais nulle part contestée. Elle inspire les associations anti-tuberculeuses dans l'œuvre si opportune de réformation spéciale qu'elle ont entreprise ; afin que sans plus de retard l'homme, arraché à ses habitudes énervantes, cesse d'être complice contre lui-même des agents de sa ruine ; afin qu'aussi les membres dégradés de notre pauvre humanité vieillie puissent, dans un retour à la vie naturelle, opposer le contrepois des forces retrouvées à la fatalité des prédispositions héréditaires.

Jamais, peut-être, réformateurs ne vinrent plus justement à leur heure que les hygiénistes contemporains.

Je m'en voudrais de déprécier une époque qui a fait sur l'inconnu les plus brillantes conquêtes dont s'honore le génie humain et qui a su les appliquer à l'amélioration du bien-être général. Il est incontestable, toutefois, que depuis quelques siècles les constitutions se sont affaiblies de génération en génération. Conformément, d'ailleurs, à la loi bien connue de l'évolution des peuples, la décadence physique et morale a été parallèle au développement des connaissances et à l'accroissement des ressources matérielles ; comme pour consacrer une fois de plus le caractère prophétique des menaces de malheurs souvent faites aux novateurs par des ancêtres obstinément attachés aux mœurs patriarcales qui dénonçaient le progrès comme une corruption.

Malheureusement, il est vrai que le progrès, si désirable à bien des points de vue, ne va pas sans de nombreuses causes d'affaiblissement. Il a pour condition nécessaire la culture intense de l'esprit qui, le plus souvent, se fait au détriment des facultés corporelles. En même temps, les facultés croissantes de la vie réduisent les nécessités de la lutte contre les éléments et épargnent, par suite, à l'organisme la répétition des efforts réactionnels qui en accroissent les qualités de force et de résistance. Mais à mesure que s'accroissent ainsi les aptitudes morbides, les causes de maladies se multiplient de leur côté. Les agents infectieux se concentrent, pour ainsi dire, au sein des grandes agglomérations ; ils s'y établissent à l'état permanent de virulence, pour, de là, se disperser à la faveur des échanges, entre tous les points habités. L'industrie crée chaque jour aux intoxications des foyers nouveaux. Aux vices d'une alimentation rendue défectueuse par le dénûment ou par la perversion des appétits s'ajoute le danger des

falsifications alimentaires. Le surpeuplement augmente l'insalubrité de l'habitation. Le luxe gâte le vêtement et en fait même un instrument de déformation. Les irrégularités voulues ou forcées de la vie deviennent une habitude et le surmenage une nécessité. Que de facteurs, en un mot, sans parler des influences morales pernicieuses, que de facteurs conspirent dans une organisation sociale avancée, à altérer la santé de l'homme ! Ils agissent au sein de notre société comme sur toutes les civilisations qu'ils ont réussi à désagréger ; avec cette différence, aujourd'hui, qu'ils sont puissamment favorisés par deux auxiliaires autrefois négligeables qui ont pris depuis un siècle une importance inquiétante. Ce sont la grande industrie et l'alcoolisme.

Les besoins ou mieux les exigences de l'homme moderne ont rendu indispensables, malgré ses méfaits, les services de la grande industrie. Elle accapare tous les domaines de l'activité matérielle ; elle absorbe même les produits des champs pour les faire siens ; et bientôt nous n'utiliserons à peu près rien qui n'ait été transformé par ses mains.

Pour accomplir cet immense travail, de plus en plus elle arrache à leur existence paisible et reconfortante le laboureur et l'artisan des campagnes, et elle les transplante dans les faubourgs empoisonnés des villes. Déracinés, dont les frères fidèles au sol gardent avec le patrimoine familial le bien héréditaire de la santé, ils s'étiolent, eux, comme à vue d'œil, pâles, amaigris, las d'une langueur qui se fera plus sensible encore chez leurs enfants. C'est en vain qu'ils voudraient maintenant se soustraire à leur mauvais destin : ils sont devenus les rouages d'une machine tyrannique qui les retient prisonniers dans les villes. Rien ne leur appartient, rien ne leur est assuré. Malades, il faut qu'ils peinent encore dans le même milieu délétère ; nécessiteux, ils seront privés jusque dans leur nourriture.

Leurs vastes associations ne leur seront que d'un faible secours. Ne croyez pas qu'elles vont s'occuper, par exemple, de revendiquer avec insistance plus de propreté, plus d'air et plus de lumière pour les ateliers. L'injustice véritable dont l'ouvrier est la victime, celle que la société commet ou laisse commettre contre sa personne même, est le moindre objet de leurs préoccupations. Les associations ouvrières visent beaucoup plus actuellement à établir la domination que le bien-être des masses ; et, pendant qu'elles poursuivent vainement ce rêve prétentieux, le peuple des ateliers flatté,

exalté par les courtisans de ses faveurs, mais sans guide et sans appui, continue de s'avilir dans la misère et dans l'alcoolisme.

Fréquemment, en effet, l'alcoolisme est le refuge de la misère, comme, d'autre part, la misère est l'aboutissant naturel de l'alcoolisme. La recherche des excitations violentes qu'il dénote est le signe de la dépression, de la fatigue et du dégoût de notre société, où l'œuvre de dégénérescence qu'il vient consommer a préparé son introduction.

L'alcool ne stimule fortement que parce qu'il altère les éléments anatomiques, particulièrement les cellules nerveuses dont la dégradation marque le terme de la valeur physique et morale de l'homme. Il donne un faux semblant de force, comme le fard et la parure donnent des apparences de beauté, mais il ne peut que conduire à la ruine.

C'est donc avec raison que, épouvantés des abus que l'on en fait, les philanthropes et les moralistes ont, par tout le monde, déclaré à l'alcoolisme une guerre sans merci qui se confond, par certains points, d'ailleurs, avec la lutte contre la tuberculose.

La tuberculose, en effet, se solidarise avec toutes les causes capables de réduire l'homme à un état d'infériorité participant plus ou moins à ce qui a été décrit sous le nom de misères physiologiques. C'est l'action universelle de ces causes qui a fait fléchir dans le monde entier les résistances à l'envahissement du fléau ; et c'est parce que la tuberculose elle-même, nous l'avons vu, engendre une pareille misère qu'elle réussit à se maintenir et à se développer dans les familles sur le terrain qu'elle a une fois conquis.

Lutter contre la tuberculose, c'est donc, pour une bonne part, lutter contre la déchéance même de l'homme ; et, comme conséquence, si le succès doit couronner tant d'efforts dirigés vers ce but, la disparition de la tuberculose sera le signal de notre relèvement. Par contre, jamais assurément rien de décisif ne sera obtenu des luttes anti-tuberculeuses à moins que l'on n'atteigne à ce dernier résultat.

L'œuvre qu'il suppose n'est, du reste, pas au-dessus de nos moyens.

Le progrès de la civilisation tend bien à introduire dans la société des principes de corruption et de mollesse contre lesquels, jusqu'à présent, les peuples n'ont pas su se prémunir. Mais l'expérience, de plus en plus large tous les jours, que nous en faisons n'est pas pour se perdre indéfiniment. Ce que, dans les difficultés de la vie primitive, l'instinct de con-

servation a pu faire pour entretenir la vigueur native de l'homme ne dépasse pas la puissance du sentiment plus élevé de nos besoins éclairés par l'éducation scientifique.

L'autorité arbitraire d'un homme a réussi, à certaines époques, à transformer les usages et les mœurs. Il est légitime d'attendre quelques réformes aussi de la raison humaine elle-même patiemment appliquée au redressement de nos habitudes vicieuses, suivant des exigences de la nature reconnues par une longue expérience et des observations étendues.

Les inclinations par lesquelles nous péchons journellement contre l'hygiène ne sont pas, du moins toutes, fatalement en nous. Elles résultent plutôt de la coutume et du préjugé. Lorsque seront vulgarisées davantage les connaissances de l'hygiène et surtout l'épreuve de ses bienfaits, le peuple, instruit d'un bien-être qu'il ne soupçonnait pas, voudra s'arracher à sa pénible faiblesse, et réclamera les moyens de racher sa force perdue, comme son lot de légitimes jouissances.

Mais justement, pour répandre dans le peuple ce désir salutaire, une campagne anti-tuberculeuse largement engagée présente des avantages particuliers et une efficacité certaine.

L'hygiène étant à peu près notre seule arme contre la tuberculose, pour la prévenir comme pour la guérir, pour amoindrir, pour corriger les tares qui en résultent comme celles qui y prédisposent, il nous faut recourir à ses prescriptions.

Ainsi la nécessité de se défendre contre cette maladie redoutée fait-elle pénétrer des réformes hygiéniques où l'insouciance et la négligence seraient à leur introduction des obstacles difficiles à franchir. A la suite de la tuberculose qui ne respecte aucun milieu, qui étend ses menaces beaucoup plus encore que ses ravages, l'hygiène s'avance, imposant ses préceptes à la campagne comme à la ville, dans la demeure privée comme dans l'habitation collective, chez le pauvre comme chez le riche, à l'enfant des écoles comme à l'ouvrier des ateliers. La diffusion de la tuberculose est devenue le principe de la diffusion de l'hygiène.

Les éléments de la cure anti-tuberculeuse, plus efficaces cent fois pour relever une constitution affaiblie que pour réparer les altérations matérielles des organes, sont appliqués aux débiles, aux épuisés, aux anémiques et leur assurent un réconfort qu'ils n'avaient pas encore éprouvé.

Dans le vaste espace où évolue notre humanité, c'est principalement par le manque d'oxygène qu'elle était en train de s'éteindre. Grâce, désormais, à la campagne anti-tuber-

culieuse la libre et active circulation de l'air va être rétablie en mille endroits où nous le laissons stagner ; et particulièrement dans la demeure privée qui semblait être devenue un refuge protégé contre l'action vivifiante des éléments extérieurs. Avec plus d'air on y fera pénétrer plus de soleil ; on y fera régner plus d'ordre et de propreté. La même œuvre d'assainissement sera accomplie dans les écoles, dans les ateliers, dans les bureaux, dans les églises et édifices publics, dans les salles de jeux et dans les théâtres, dans l'ensemble des villes même. Dans des milieux plus sains on s'appliquera à mener une vie plus saine. Une éducation sagement ordonnée fera marcher de pair la culture de l'esprit et le développement des facultés corporelles. Des soins attentifs donnés à l'alimentation sauront en exclure les stimulants nuisibles au profit des substances réparatrices.

Vous le voyez, par ces réformes et bien d'autres les associations anti-tuberculeuses, non seulement poursuivent leur but propre, mais tendent d'une façon générale à restaurer la santé dans le monde. Elles servent les intérêts de tous : elles préservent les forts comme elle réconfortent les malades. Elles nous sont une aide dans le présent mais davantage encore une promesse de plus de bien-être, de plus de force et de plus de vie pour les générations futures.

Sans doute le rêve d'une perfection physique absolue de l'homme serait illusoire. Il doit marquer cependant le but où il nous faut tendre pour réaliser le mieux possible, qui est incontestablement bien au-dessus de notre état actuel.

Si la lutte contre la tuberculose est poursuivie sans défaillance, si le peuple s'y intéresse comme il convient et sait faire des sacrifices pour la soutenir, ses résultats ne nous seront pas d'un moindre avantage pour notre perfectionnement que pour notre protection ; et, comme il arrive que du mal résulte parfois le bien, nous devons à l'effort de défense provoqué dans l'univers par le plus terrible fléau qui ait atteint l'homme, une amélioration appréciable de notre destinée.

Ce sera, après tant de ruines accumulées sur son passage, avant sa disparition, le bienfait de la tuberculose.]

Dr Arthur Rousseau

Comme on nous voit en France

Enquête par M. J. A. Lefebvre.

Le 27 janvier, M. J. A. Lefebvre, de la REVUE, posait à un certain nombre de littérateurs français, académiciens, membres de l'Institut, économistes, députés, journalistes, membres de l'épiscopat, etc., la question suivante :

“ Il y a dans l'Amérique du Nord, tant au
“ Canada qu'aux Etats-Unis, 3,500,000 (ils
“ n'étaient que 63,000 en 1763) Canadiens-
“ Français. Voulez-vous, sur réception de
“ cette lettre, et comme première impression,
“ dire, en quelques lignes, à la REVUE FRANCO-
“ AMERICAINE, ce que vous connaissez et
“ pensez de cette France d'outre-mer ? ”

Nous continuons donc, dans le présent numéro, la publication des réponses données à notre question. Nous publions les lettres dans l'ordre qu'elles sont arrivées ; nous les publions intégralement, même si quelques-unes d'entre elles n'entrent pas absolument dans les idées chères à la REVUE, quitte à faire plus tard les réserves qu'il faudra.

Les Réponses

Mgr P. A. Berthet,
évêque de Gap

“ Il se fait un mouvement en faveur des Anglais ou Irlandais qui peut avoir de graves conséquences au point de vue religieux.”

J'ai lu avec le plus vif intérêt la REVUE FRANCO-AMERICAINE. Il y a là une situation qui mérite qu'on s'en occupe : le maintien de la langue et des traditions françaises sur lesquelles repose

aussi la religion catholique au Canada. Il se fait un mouvement en faveur des Anglais ou Irlandais qui peut avoir de graves conséquences au point de vue religieux. Aussi suis-je heureux de vous féliciter de votre entreprise et de l'encourager de tout mon pouvoir.

* * *

Port Dagnan-B

“ Hélas ! je ne connais pas cette France d'outre-mer ! ”

Hélas, Monsieur, je ne connais pas cette “ France d'outre-mer ” qu'est le Canada et, ne sachant rien d'elle il m'est impossible de vous communiquer une impression quelconque.

Ce m'est un regret et je tiens à vous l'exprimer, en vous priant d'agréer l'expression de mes sentiments de sympathie.

* * *

Georges Demanche—*Secrétaire du Club Alpin Français.*

“ Les Canadiens-Français ont fait preuve d'une merveilleuse endurance. ”

Le fait que les 65,000 colons laissés au Canada lors, du funeste traité de 1763, ont essaimé au point d'être représentés aujourd'hui par 3 millions et demi de Canadiens-Français, est certainement un des plus remarquables, sinon le plus remarquable de notre époque. Un tel début est plein d'encouragement pour une jeune nation.

De quel poids ne pèseraient pas aujourd'hui dans les destinées du Dominion ces 3 millions et demi de Canadiens, si le trop plein de leur population, au lieu de tourner ses regards, et aussi ses pas vers les Etats-Unis, s'était porté au Nord-Ouest. Il y aurait alors dans la Prairie une deuxième province française, qui jouerait dans l'ouest le rôle que joue dans l'est la province de Québec.

Les progrès économiques du Canada, la prospérité sans cesse croissante du Dominion, qui sont les meilleures indices de la formation d'une nation, lui permettront sans doute de mieux retenir ses enfants sur son sol et de marcher ainsi vers sa destinée.

Quoiqu'il en soit, en sauvant du naufrage et en conservant intacts, malgré tous les assauts, leur langue et leur religion, les Canadiens-Français ont fait preuve d'une merveilleuse endurance.

Veillez agréer, monsieur le directeur l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Baniel Bellet,—*Secrétaire Perpétuel de la Stée d'Economie Politique.*

“ Je pense que vous êtes un pays de grand avenir.”

Je dois vous dire que je suis ce qui se passe au Canada, aussi imparfaitement qu'on peut le faire quand on n'habite point le pays, depuis de longues années déjà, depuis vingt ans que je m'occupe des questions de géographie et particulièrement de géographie économique. Dès longtemps j'ai été un lecteur fidèle de la publication “ Colonisation ” en même temps que des publications des fermes expérimentales et de celles de votre ministère des travaux publics, et je me tiens autant que je le peux au courant de tout ce qui se passe dans ce Canada avec lequel nous avons tant de biens communs. Je suis d'ailleurs en relations avec certaines personnalités canadiennes trop rares à mon gré, et je pense que vous êtes un pays de grand avenir si toutefois (pardonnez cette observation à un économiste libéral), vous facilitez le développement de votre industrie en abaissant les barrières douanières et en supprimant les primes que vous avez établies dans l'espoir d'aider au développement de cette industrie.

* * *

E. Levasseur,—*Collège de France.*

“ Elle suit sa destinée et se défend avec une énergie qui est un bel exemple dans l'histoire.”

Je réponds tardivement à votre lettre du 31 janvier. Des raisons de santé de famille sont la cause de ce retard.

Je suis trop profondément français de cœur pour ne pas éprouver une grande sympathie pour la famille canadienne qui conserve sur la terre d'Amérique notre langue et nos traditions. Elle suit sa destinée et se défend avec une énergie qui est un bel exemple dans l'histoire. Mais cette destinée qui lui est propre n'a pas anéanti les liens moraux qui l'unissent à nous par ses origines et qu'il est très désirable de maintenir et de resserrer dans l'intérêt réciproque des deux branches de la famille.

J'ai touché une fois la terre canadienne. C'est encore un des souvenirs les plus vivants et les plus agréables de mes voyages. Mais je suis trop âgé maintenant pour me procurer un tel plaisir.

Si je puis de Paris être utile à la REVUE FRANCO-AMÉRICAINE, je m'efforcerai de l'être.

Je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de ma haute considération.

E. Demaizière

“ Combien il est pénible de voir l'acharnement déployé contre vous par l'élément irlandais, le dernier qui devrait vous être hostile sur le continent américain.”

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un mandat poste de deux dollars, montant du renouvellement de mon abonnement à la REVUE FRANCO-AMÉRICAINE, pour une année, à partir du 10 mai 1910.—et un bulletin de souscription à une action de la société, en formation, dont vous avez entretenu vos lecteurs.

C'est peu. Je regrette vivement de ne pouvoir faire davantage pour une publication à laquelle je m'attache tous les jours de plus en plus. J'aurais aimé vous recruter des abonnés et des adhérents. Malheureusement la région que j'habite a peu ou point de rapports avec votre beau pays et les publications canadiennes y sont presque inconnues.

C'est avec le plus grand intérêt que je suis vos luttes ardentes pour la conservation du français, luttes qui se termineront un jour à votre avantage, si grande, en effet, est la vitalité de la race canadienne-française. Combien il est pénible de voir l'acharnement déployé contre vous par l'élément irlandais, le dernier qui devrait vous être hostile sur le continent américain.

Vous avez eu l'excellente idée de collectionner les impressions des maîtres de la pensée française au sujet de la nationalité canadienne issue des 63,000 annexés de 1763. Je serai très heureux de lire les réponses qui vous parviendront, même quand elles ne seront pas conformes aux principes que la REVUE s'est donné pour tâche de défendre et de propager.

Cette réflexion de votre dernier numéro m'explique un peu pourquoi—*ceci entre nous*—vous avez fait appel à MM. Salomon et M. Reinach.

Bien entendu, personne ne contestera la grande valeur de ces deux hommes, du premier surtout dont la science archéologique et préhistorique fait autorité. Mais vous savez qu'ils appartiennent à une race qui est, par essence, l'ennemie féroce de toutes les glorieuses traditions du pays de vos ancêtres,—et que la naturalisation de leur famille en France est récente.

Je me suis donc demandé ce que pourraient bien dire,—au sujet de la descendance magnifique des héros, compagnons de Champlain, Maisonneuve, Montcalm, etc—des gens dont la famille habitait encore, il y a 50 à 60 ans, la banlieue de la ville prussienne de Francfort-sur-le-Mein !.

La race hébraïque est en train d'accumuler dans votre vieille mère-patrie ruines sur ruines, et, depuis peu elle commence à se diriger avidement sur le Canada, dont la mise en valeur (chose principale pour elle) ne fait que commencer.

Voyez ce qui se passe à Montréal et dites-moi si le danger n'y est pas d'autant plus grand qu'il est peu compris par les "nôtres".

.. "Le grand tort de ceux qui souffrent d'un pareil voisinage, c'est de ne pas admettre qu'ils sont en face d'un *phénomène atavique* contre lequel il importe de se protéger."

Combien cette judicieuse observation de votre distingué rédacteur en chef, s'appliquant aux Irlandais (REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ, 1er avril 1910, pages 393 et 394) trouverait sa place dans une mise en garde contre les descendants d'Abraham, de plus ancienne culture que nous, sans doute, mais essentiellement destructeurs, dominateurs et tyranniques.

Veillez agréer, monsieur l'administrateur, avec ma profonde admiration mes meilleurs vœux pour votre belle entreprise—former peu à peu en un seul faisceau vos 3,500,000 compatriotes du Canada et des Etats—l'expression de mes sentiments de sympathie bien dévouée.

* * *

Gabriel Louis Jaray,—*Secrétaire Général du Comité France-Amérique.*

"C'est dire avec quelle attention nous suivons les efforts des Canadiens-Français et sommes de cœur avec eux."

Notre président, M. Hanotaux, et le comité France-Amérique n'ont eu précisément d'autre dessein en l'œuvre que nous entreprenons que d'étudier tout ce qui en Amérique se rapproche de la France et sympathise avec nous. C'est dire avec quelle attention nous suivons les efforts des Canadiens-Français et sommes de cœur avec eux.

Je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de notre très distinguée considération.

* * *

Mgr Augustin Lury.—*Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)*

"Honneur à vous qui n'avez rien abdiqué de vos traditions catholiques et françaises!"

Mgr Duval, administrateur apostolique de La Guadeloupe, me confie le soin de répondre à votre sympathique REVUE.

Bien que je sois très occupé par les prédications du Carême à la Cathédrale de Pointe-à-Pitre, je suis heureux de vous

écrire, en quelques mots, ce que je pense des Canadiens-Français, de leur situation présente et de leur avenir.

Je me suis toujours intéressé à cette admirable " France d'outre-mer ", et j'entends encore Mgr Labelle raconter aux parisiens émerveillés, en 1892 ou 1893, les incessants progrès de la vigoureuse race que vous êtes. Il n'hésitait pas à pronostiquer, à prédire que le XXe siècle ne diminuerait pas votre fécondité et que les trois millions de Canadiens-Français de la fin de XIXe siècle seraient vingt millions à la fin du XXe. Et il souhaitait aux parisiennes et aux françaises la fécondité des mères canadiennes.

J'étais alors jeune vicaire d'une paroisse parisienne et j'applaudissais avec enthousiasme ce franc langage. La salle de géographie du boulevard Saint-Germain était comble et auditeurs et auditrices même applaudissaient comme moi.

Si je constate hélas! avec tristesse que les françaises de France n'ont pas mis à profit l'important conseil, je suis heureux de voir que les canadiennes plus avisées, et plus chrétiennes surtout, restent fidèles à leur devoir d'épouses et de mères. Je suis heureux d'apprendre par les correspondances du Canada que les Français d'outre-mer, soucieux de ne rien perdre de leur vitalité, de leur force, de leur nombre, viennent de tenir un congrès à Ontario où ils ont revendiqué le droit de garder à leurs enfants la langue et la culture françaises. Dès lors qu'ils ont conquis à leur cause l'appui de sir Wilfrid Laurier et de M. Cochrane leurs revendications ne resteront pas lettre morte.

Honneur à vous qui n'avez rien abdiqué de vos traditions catholiques et françaises! honneur à votre clergé qui a su si vaillamment vous grouper, vous inspirer, vous guider pour la défense de votre foi, de votre race et de votre sol! Plaise à Dieu que celui-ci continue avec la même vaillance et le même dévouement sa mission!

S'il m'était permis de lui donner quelques conseils à ce cher et vaillant clergé j'oserais lui recommander de continuer à se tenir très près du peuple, très en contact avec lui, comme à l'époque héroïque, et de s'intéresser comme par le passé non seulement à ses intérêts spirituels mais aussi à ses intérêts matériels.

Si nous, prêtres français, au cours du XIXe siècle, nous avons perdu notre influence sur le peuple, c'est pour avoir adopté une ligne de conduite antiapostolique dont on prêchait la nécessité jusque dans les séminaires: le prêtre doit rester dans sa sacristie. Nous y sommes trop restés! et cela nous a coûté

cher: le peuple s'est désintéressé de nous, et a laissé se consommer, impassible, les pires iniquités.

Si les évêques et les prêtres de la primitive église étaient restés dans leurs *presbytères* ils n'auraient certes pas conquis le monde. Si les évêques et les prêtres du moyen-âge au lieu de se constituer les défenseurs de la cité, les protecteurs des faibles, lors de l'invasion des barbares—s'étaient retirés dans leurs églises, le peuple ne se fût pas groupé autour d'eux, et princes et fidèles ne les eussent pas comblés de dons volontaires pour organiser la charité et l'enseignement.

Tandis que les prêtres français, sous le régime du mandat, se laissaient réduire au rôle de fonctionnaires dont l'Etat soldait l'indolence, les prêtres allemands et les prêtres belges travaillaient à améliorer la condition matérielle du peuple par des sociétés coopératives et des œuvres sociales de toutes sortes. Aussi ont-ils gardé toute leur influence.

Un dernier conseil, et je termine par-là.

Que le clergé canadien ne se laisse pas intimider par le sophisme intéressé que le libéralisme menteur propage de tous côtés: "Le prêtre ne doit pas faire de politique: sa mission est trop élevée; il doit se souvenir de la parole évangélique: *mon royaume n'est pas de ce monde.*"

Comme si les docteurs de la morale chrétienne pouvaient se désintéresser des principes politiques qui régissent les peuples et de la valeur des hommes qui font l'application de ces principes!

Le prêtre ne doit pas faire de politique! Ah! la bonne blague, nous l'a-t-on assez ressassée en France pendant cent ans? Et, c'est ainsi qu'un clergé considéré partout comme l'un des plus vertueux et des plus instruits n'a pu rien tenter d'efficace pour empêcher la déchristianisation de la France.

Et c'est à bon droit que le grand évêque américain Mgr Ireland s'est écrié, après les débats sur la séparation de l'Eglise de l'Etat et les élections qui suivirent le vote de cette loi néfaste:

"Les catholiques de France, souvent admirables dans l'expression de leur foi, sont des lâches devant les urnes électorales. Et le clergé français à qui incombe la mission d'éclairer le peuple n'a rien fait durant cent ans pour l'instruire de ses devoirs civiques."

Je souhaite que les prêtres et les catholiques canadiens restent fidèles à leurs traditions: leur prospérité et leur grandeur y sont intéressées, et aussi l'honneur du catholicisme et de la race française. Leur exemple prouvera que le catholicisme est

un puissant facteur de progrès social et que le rôle de la race française n'est heureusement pas fini dans le monde.

* * *

Maurice Barrès, de l'Académie française.

Je crois que la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE ne saurait mieux faire que de reproduire mon article "Le miracle Canadien", publié dans le *Gaulois* du 12 décembre 1908, et dont je vous envoie la copie.

Recevez, mon cher confrère, l'expression de mes sentiments très distingués.

LE MIRACLE CANADIEN

Nous interrogeons avec une vive sympathie tous ceux d'entre nous qui reviennent de visiter le Canada : "Que font-ils, nos cousins de là-bas ? Pensent-ils à nous ? Sont-ils heureux ?" Et pour les mieux connaître, pour les suivre avec un sentiment amical plus intime, j'ajoute : "A quoi rêvent-ils ?"

M. Frédéric Jamez m'apporte le livre de leurs rêves, une anthologie de leurs poètes. J'y trouve les accents de chez nous. Les aînés s'y souviennent de Chateaubriand, de Lamartine, de Béranger et de Hugo ; les plus jeunes ont lu Leconte de Lisle, voire Verlaine et Mallarmé.

On peut presque dire le jour où cette poésie naquit. C'est en 1885, quand apparut à Québec la corvette la *Capricieuse*. . . Depuis qu'avait disparu à l'horizon la dernière galère de Louis le bien aimé, on n'avait pas vu un seul navire de guerre français dans les eaux du Saint-Laurent. L'arrivée de celui-ci souleva une prodigieuse émotion, qu'un libraire de Québec, Octave Crémazie, fixa dans la chanson fameuse du vieux soldat canadien. La *Capricieuse* parut avoir apporté la poésie avec elle.

A dire vrai, l'on ne saurait affirmer que le Canada introduisit dans notre littérature une note poétique nouvelle ; mais il parle français, et cela, c'est d'une vraie poésie. Oui, qu'il y ait là-bas des jeunes hommes pour inscrire leurs sentiments et leurs pensées dans le rythme de nos vers, voilà qui tient du miracle.

* * *

Ces Normands, ces Poitevins, que nous abandonnions, voilà un siècle et demi, sur les rives du Saint-Laurent, refusèrent de parler la langue des vainqueurs. Les mères ont continué d'endormir les enfants avec les chansons de la vieille France ; les curés, indéfiniment, prêchent leurs ouailles, comme ils l'eussent fait dans le village de notre Ouest ou de la Basse-Normandie. Et pourtant ce qu'on a constaté en Alsace et en Lorraine, après l'annexion, s'était produit là-bas d'une façon plus générale. Ce qu'il y avait de cultivé, de distingué, d'un peu riche, le plus grand nombre des dirigeants et des autorités sociales avaient quitté cette terre qui n'était plus la patrie. Ceux qui restèrent après l'abandon, ce furent des paysans, des chasseurs, quelques soldats. Ces petites gens ont tout sauvé.

C'est qu'ils étaient d'excellente race. Le savant abbé Tanguay a établi la généalogie des familles canadiennes. La plupart prennent leur souche dans notre réaliste Normandie et dans le raisonnable Poitou. Peu de Celtes au Canada. A Dieu ne plaise que l'on médise des Celtes ! Mais cette héroïque et profonde Bretagne peu disposée à l'entente, à la subordination, et pour tout dire peu sociale, demeure le pays de l'individualisme rêveur et des clans. L'homme de Normandie apportait au Nouveau Monde une robuste volonté de vivre, sa ténacité, sa discipline, son esprit des affaires, supérieur, m'assure-t-on, à celui des Anglais et des Yankees.

Ajoutez à cela que la Compagnie de Jésus, qui s'était chargée du soin de peupler la colonie, ne recruta pour l'émigration que des éléments de choix, d'une parfaite santé physique et morale. Après un siècle et demi écoulé, cette intelligence pratique qui organisa l'émigration fait éclater son bienfait. De ces soixante mille Français vigoureux, qui peuplent le Canada en 1763, est sortie une population de près de trois millions d'hommes, aujourd'hui bien vivants. Et sans négliger la valeur propre des ouvriers, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que l'intelligence ecclésiastique a gagné la victoire.

Au Canada, pendant longtemps, les Anglais affectèrent de mépriser ce débris de population française, qu'ils n'avaient pu achever sur place. Ils témoignaient à l'égard de nos Franco-Canadiens les sentiments que nous leur avons connus envers les paysans de l'Orange et du Transvaal. En 1857, lord Durham pouvait dire encore : " Les Franco-Canadiens ne sont pas un peuple, car ils n'ont pas de littérature. " Ce

mépris n'est plus de saison. Notre Canada possède une littérature complète, pourvue de tous ses organes.

Les abbés Casgrain et Tanguay ont écrit l'histoire des origines de la colonie ; Philippe Aubert de Gaspé a rassemblé les traditions qu'il avait recueillies dans son enfance et sa jeunesse de la bouche des vieilles gens qui avaient encore connu le temps où la France était maîtresse là-bas ; Gérin-Lajoie, petit-fils d'un sergent qui avait combattu avec Montcalm, nous a raconté les luttes de ses compatriotes pour obtenir la liberté politique ; ce même Gérin-Lajoie a fondé le roman canadien avec l'histoire d'un certain Jean Rivard qui s'enfonce dans la forêt, y crée une propriété, une famille, un petit centre urbain—beau sujet qui me rappelle par sa grandeur simple ceux que traite notre Balzac dans ces chefs-d'œuvre que je préfère à tous, le *Curé de village* et le *Médecin de campagne*. Et l'on dit encore qu'au Parlement d'Ottawa les députés de notre langue l'emportent en éloquence sur leurs adversaires britanniques.

* * *

Après cela, qu'ils soient orgueilleux, les Franco-Canadiens, je les comprends et les en loue. Je n'avouerai jamais qu'il y ait excès d'orgueil à se réclamer d'une parenté française. .

Et nous-mêmes, n'avons-nous pas le droit d'être fiers que nos colons, là-bas et ailleurs, si loin de la mère-patrie, abandonnés à leurs seules ressources, aient victorieusement défendu leur civilisation, leur vie spirituelle, la leur et la nôtre ?

(J'ai sous les yeux un excellent ouvrage, présenté au public par M. Jules Lemaitre, que M. Hervé de Rauville vient de consacrer à l'*Ile de France contemporaine*. J'y vois avec émotion que les Anglais n'ont pas réussi à nous faire oublier et que cette île britannique est demeurée toute française. Les petites Mauriciennes ne voulaient pas célébrer l'anniversaire de Waterloo ; elles ont pleuré en 1870, quand elles apprirent nos désastres.)

Si les Français du Canada avaient eu la faiblesse, un seul instant, de se croire inférieurs à leurs nouveaux maîtres, leur petit troupeau était perdu. Ces paysans de Normandie et d'Anjou surent conserver ce haut sentiment de la dignité de leur race et de leur civilisation qui nous plaît tant chez nos frères d'Alsace-Lorraine. Là-bas comme ici, on ne s'est pas incliné. L'homme de l'Ouest, pas plus que celui des Marches, n'a consenti à s'assimiler aux vainqueurs, et il me semble bien

que, les uns et les autres, ce qu'ils détestent le plus chez le conquérant, c'est le Barbare.

J'entends dire qu'au Canada on vante, comme dans une maison de Metz, les aimables qualités françaises, l'affable dignité de la ménagère, son esprit, son goût naturel, la bonne tenue de sa maison. Ces vertus familiales, par delà les lieues, font d'une petite Messine la sœur d'une femme de Montréal.

Tout ce qu'on me raconte de là-bas est chargé de vie française. Certains détails vous enchanteraient. Les Sulpiciens de Paris sont seigneurs de l'île de Montréal. Sur les rives du Saint-Laurent subsiste encore tel domaine qui conserve tous les attributs attachés à une terre seigneuriale française avant la Révolution. Mais le fait le plus beau, c'est que la province de Québec, et par province entendez un territoire grand comme deux fois la France, est soumise à la coutume de Paris d'avant 1789. Sir Wilfrid Laurier, rappelant ce fait, disait, il y a quelques années à Paris, fort obligeamment, que les Canadiens-français vivaient sous la loi la plus libérale du monde.

Né cessez pas de nous aimer, Français d'outre-mer. Ici, nous avons tous confiance dans l'avenir de votre génie. Vos neiges, la rudesse même de votre climat vous est favorable. Nous avons peur que notre pensée ne s'endorme dans d'autres contrées trop chaudes où nous avons établi notre pouvoir. Nous aimons à nous dire que nous avons des réserves dans un pays sec et froid où l'intelligence s'aère davantage. Ces réserves se grossissent de beaucoup de familles qui, ne s'accommodant pas des conditions de la vie française, vont, paraît-il, chercher là-bas plus d'espace et de liberté. Je ne l'ai pas appris dans l'*Emigré* de Bourget. Des voyageurs m'ont dit qu'ils avaient rencontré dans l'ouest canadien de grands féodaux français.

Si nos beaux cousins du Canada mêlent, aux sentiments affectueux qu'ils nous gardent, une nuance de dédain pour nos agitations politiques, nous n'allons pas nous offenser ! Ces parents d'outre-mer croient volontiers, dit-on, que leur rôle historique sera de reprendre, un jour là-bas, au nouveau monde, l'héritage de notre culture. Nous ne pourrions souffrir de cette ambition que s'ils étaient indignes de la remplir. Au milieu de ses aventures, la France est heureuse de savoir qu'elle ne joue pas sur une seule carte sa destinée.

Maurice Barrès,
de l'Académie française.

Revue des faits et des œuvres

Une entreprise intéressante.

Le gouvernement du Brésil vient d'être saisi d'un projet de *crédit-agricole* qui semble devoir donner la solution d'un problème depuis longtemps à l'ordre du jour dans la république brésilienne. L'auteur du projet, le Dr Rodrigo Peixoto compte même sur le triomphe prochain de l'idée qui lui est chère et qui ne manquera pas, croyons-nous, d'intéresser vivement tout ceux qui, au Canada, s'intéressent, sous diverses formes, aux institutions coopératives. Le projet du Dr Peixoto est exposé au long dans le " *Messenger de Sao Paulo* ", auquel nous en empruntons le texte :

Art. 1.—Dans le but de favoriser le développement du crédit personnel, spécialement du crédit personnel coopératif, il sera fondé une Banque Centrale Coopérative dont le siège social sera à Rio de Janeiro, sous la surveillance fiscale du Gouvernement Fédéral.

Art. 2.—Cet établissement sera le seul autorisé à faire les opérations suivantes :

1.—Prêter à intérêts :

(a) aux syndicats agricoles organisés conformément à la disposition de la loi n. 379, du 6 Janvier 1903;

(b) aux coopératives organisées d'accord avec la disposition de la loi n. 1637, du 6 Janvier 1907 ;

(c) aux caisses locales qui s'organiseront pour faire les opérations basées sur le crédit personnel, du moment qu'elles offriront la plus grande sûreté ;

(d) aux agriculteurs contre traites à échéance maxima d'une année, avec ou sans gage agricole ou garantie réelle ou personnelle ;

2.—Escompter les " warrants ", factures de marchandises, traites d'agriculteurs, titres émis par les magasins généraux et sur des produits en dépôt, lettres hypothécaires des banques des Etats jouissant de la garantie de leurs gouvernements respectifs.

3.—Recevoir des Coopératives ou de l'Union des Coopératives leurs fonds en compte-courant, avec la faculté de les retirer librement ou à échéance fixe ;

5.—Employer les fonds disponibles en caisse à des opérations d'emprunt sur gage et en effets publics ;

6.—Contracter des emprunts ;

7.—Acheter et vendre des titres admis en circulation pour le compte des Coopératives ou de l'Union des Coopératives.

8.—Aider à l'organisation d'associations mutuelles qui se proposeront de faire toutes les opérations constantes des lettres *c, d, e*.

Art. 3.—L'Etat garantit l'intérêt annuel de 4% en or, au capital minimum de £3,000,000, qui sera employé à la fondation de cette Banque, pendant une durée de 30 années.

Art. 4.—La Direction sera élue par les actionnaires de la Banque, sans distinction de nationalité.

Art. 5.—Le Gouvernement nommera un Directeur Fiscal qui exercera ses fonctions sur toutes les opérations de la Banque.

Art. 6.—Les statuts seront sujets à l'approbation du Gouvernement.

Art. 7.—Dès que le bénéfice net de la Banque atteindra 10%, le paiement de la garantie d'intérêts sera suspendu, excepté pour les lettres hypothécaires, ou bien 5% de l'excédent de ces 10% d'intérêts seront versés au Gouvernement, si cela convient le mieux, comme indemnisation de la garantie d'intérêts.

Art. 8.—Le délai pour le fonctionnement de la Banque sera fixé par les actionnaires ; mais le délai, pendant lequel le Gouvernement prendra l'engagement de payer la garantie des intérêts, sera de 30 ans.

Art. 9.—La Banque créera des agences dans tous les Etats de la République et, sur leur proposition, elle pourra créer des *Caisse*s dans les localités où la vie commerciale et agricole aura une intensité suffisante pour réclamer l'installation de ces agences.

Nos frères d'Ontario.

Le vaillant Dr Chevrier d'Embrun, dans une lettre adressée aux journaux, signale "quelques faits nouveaux" de la situation qui est faite aux nôtres dans certains endroits de la province-sœur. C'est un document à conserver. Nous citons :

"J'ai prouvé dans une lettre précédente que le clergé irlandais n'est pas l'ami de l'école bi-lingue, qu'il est même l'ennemi de l'école séparée si celle-ci doit favoriser l'usage de la langue française. Quelques faits nouveaux démontreront que les catholiques de langue française du Nouvel-Ontario ont bien raison de se plaindre depuis l'inauguration de la politique qui consiste à leur donner malgré leurs vœux, contre toute logique, à l'encontre de toutes les règles de la justice et de l'équité, et contrairement aux enseignements de la charité chrétienne, des curés irlandais à qui a été confié par l'évêque le soin de leurs destinées spirituelles.

"Après Blind River et North Bay, nous avons aujourd'hui l'incident de St-Charles, et celui plus récent encore de Cache-Bay.

"Nos amis de St-Charles, las de se plaindre à qui de droit ont eu recours aux moyens extrêmes : aux grands maux les grands remèdes.

"Malheureusement, ils n'ont pas de curé, ni missionnaire, depuis trois semaines. Pas de messe, pas de confession, pas de ministère ! Est-ce une petite vengeance ? ou croit-on qu'il n'y a plus de catholiques à St-Charles depuis que le seul irlandais qu'il y avait à cet endroit a filé vers des cieux plus cléments ?

"Mais l'on s'occupe si peu de nous, l'on fait si peu de cas de nos plaintes, de nos désirs ou de nos besoins que pour diriger nos paroisses françaises l'on fait venir n'importe qui, de n'importe où, capable de n'importe quoi et nous sommes supposés devoir rendre grâces à nos seigneurs et maîtres d'être placés sous la houlette d'un pasteur irlandais à qui le mot d'ordre est soufflé non pas de nous donner l'exemple des vertus chrétiennes, non pas de nous traiter avec charité et justice, mais bien de travailler contre nos institutions, notre langue et nos sociétés nationales : Notre salut presse moins que notre anglicisation.

"Voyons par exemple ce qui est arrivé tout dernièrement à Cache-Bay. La Société St-Joseph du Canada annonce une grande assemblée pour le recrutement de nouveaux membres. Cette société est approuvée par l'Eglise et lorsque se présentèrent les organisateurs de l'assemblée, et les

orateurs, et les personnes distinguées qui apportaient généreusement leur concours à cette œuvre catholique et nationale, le curé, un irlandais, leur refuse l'usage de l'école catholique. Et voilà qu'un député de langue française, que des apôtres renommés de la cause mutualiste, des fervents et des patriotes toujours en avant dans toutes nos œuvres nationales, ont dû s'incliner devant le geste arbitraire, tyrannique et je dirais provocateur, de ce curé irlandais. Ceci prouve bien qu'on en veut à nos sociétés nationales. Oui le curé irlandais est l'ennemi de nos écoles et de nos sociétés.

"Mais je dirai à ce curé de Cache-Bay: "Dieu a permis de mettre le grain en terre: il va lever, croître et mûrir parce que son soleil est bien-faisant et que la terre est propice. De même, en dépit de ces efforts infructueux, de ces coups de vent stériles soufflés sur nous par la jalousie de nos frères en religion plus que par le fanatisme des protestants, la semence du sang français jetée en cette terre d'Ontario va produire une moisson riche et abondante. Malgré tous les anglicateurs, tous les curés irlandais irlandaisant, la société St-Joseph va prospérer et la langue française va vivre parce que nous avons du cœur !

"Jetons les yeux quelque peu en arrière et parlons de deux pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré, organisés ces deux années dernières dans le Nouvel-Ontario. A chacun de ces pèlerinages l'on a constaté la présence de 7 à 8 prêtres et à peine une soixantaine de pèlerins à langue anglaise. Par contre nous avons pu y voir 50 à 60 prêtres et environ 400 pèlerins de langue française. Eh bien ! le croiriez-vous ! tous les sermons, toutes les inscriptions et toutes les prières pendant ces deux voyages ont été donnés uniquement dans la langue anglaise. Voilà avec quelle courtoisie le clergé irlandais a traité le clergé et les fidèles de langue française qui avaient principalement contribué au succès financier de ces pèlerinages !

"Dans une paroisse certain curé a été interdit puis rétabli dans ses fonctions presque aussitôt après. Les Canadiens-français se plaignent des scandales quotidiens dont ils sont les témoins, et l'on ne daigne même pas s'en occuper parce que le principe est accepté que tout est bon pour les Canadiens-français.

"Le vrai peut quelquefois n'être pas vrai-semblable." Et je m'excuse d'avance d'avoir à citer un cas incroyable et je le fais après avoir pris les renseignements les plus certains et des lieux mêmes. Eh bien ! dans une autre paroisse de Canadiens-français, il y a un curé irlandais qui ne dit plus la messe comme les autres prêtres ! Rite grec ? me demanderez-vous, Ruthène ? ou Syrien ? Les plus connaisseants y perdent leur latin. Car d'après ce rite nouveau ce curé se permet de sauter par-dessus les fêtes d'obligation. Et le comble c'est que nos compatriotes ont eu, cette année, le rare avantage d'entendre la messe des Rameaux deux dimanches de suite !

"Et ce n'est pas tout, vous voulez messieurs les irlandais, dans votre ambition folle, angliciser les 250,000 catholiques de langue française que Dieu a laissés grandir dans tout l'Ontario, mais vous ne réussirez point.

"Vous aurez beau accumuler les titres, nous parlerons toujours français. Et un jour viendra que nos mères prolifiques couvriront la province de leurs nombreux enfants comme les blés mûrs couvrent le champ du laboureur, et ce jour-là nos fils et les enfants de nos enfants tireront votre compte !"

91,215,168 américains !

Les statisticiens ont devancé les résultats du dernier recensement des Etats-Unis et, au dire, du directeur même du recensement, M. Durand, les chiffres qu'ils donnent ne seraient pas éloignés de la vérité.

A ce compte-là, la population du pays serait de \$91,215,168, la population des différent Etats étant à peu près comme suit

Alabama.....	2,143,233	Nebraska.....	1,070,499
Arizona.....	157,598	New Hampshire.....	446,573
Arkansas.....	1,493,871	New Jersey.....	2,403,562
Californie.....	1,755,333	New Mexico.....	230,270
Colorado.....	666,490	New York.....	8,860,782
Connecticut.....	1,070,119	North Carolina.....	2,151,378
Delaware.....	200,207	North Dakota.....	560,627
Floride.....	696,090	Ohio.....	4,639,820
Georgie.....	2,593,108	Oklahoma.....	2,183,393
Idaho.....	234,893	Oregon.....	515,298
Illinois.....	5,814,775	Pennsylvanie.....	7,341,964
Indiana.....	2,838,569	Rhode Island.....	531,409
Iowa.....	2,189,448	South Carolina.....	1,529,301
Kansas.....	1,705,244	South Dakota.....	508,789
Kentucky.....	2,434,895	Tennessee.....	2,273,193
Louisiane.....	1,644,134	Texas.....	3,859,666
Maine.....	727,800	Utah.....	342,615
Maryland.....	1,332,295	Vermont.....	354,646
Mississippi.....	3,020,900	Virginie.....	2,050,739
Michigan.....	2,692,132	Washington.....	678,715
Minnesota.....	2,206,756	West Virginia.....	1,154,467
Missouri.....	3,523,185	Wisconsin.....	2,387,674
Montana.....	343,581	Wyoming.....	111,037

La coupe et les lèvres.

Les journaux acadiens ont faits grand cas d'une déclaration, assez vague, du reste, faite à Boston, (24 mai 1910) par le premier ministre du Nouveau Brunswick, M. Hazen. Ce dernier qui était l'hôte du Club International de Boston, aurait dit entre autres choses :

“ Environ vingt-cinq pour cent de la population de la province dont je suis le premier-ministre appartient à cette nationalité. Ils sont, la plupart, des descendants de ces Acadiens dont parle Longfellow “ who from exile returning wandered back to their native land to die in its shadow”. Ils sont un peuple progressif, loyal et craignant Dieu, vivant côte à côte en termes d'amitié et de bonne entente avec leurs concitoyens d'origine anglaise ; et je compte parmi eux de nombreux et loyaux amis, dont l'un est mon estimé collègue dans le gouvernement de la province. ”

Ce sont là, sans doute, des paroles fort aimables mais qui n'améliorent pas beaucoup la situation de nos frères acadiens dans leur propre province. Ce sont là amabilités de politiciens dont on a gavé les Canadiens-Français pour leur faire accepter toutes sortes de compromis onéreux et souvent honteux. Il faut, sans doute, se montrer sensible à de pareils compliments, mais il faut aussi savoir les rappeler en temps opportun à ceux qui les ont faits. C'est par les actes que l'amitié compte. Et puis, il y a toujours cette petite réflexion de profonde philosophie que nous a léguée un vieux fabuliste : “ Tout flatteur vit au dépens de celui qui l'écoute ! ”

Le serment du roi.

Les journaux anglais discutent avec beaucoup de modération l'opportunité de retrancher du serment du roi tout ce qui peut porter à la foi catholique. Le roi lui-même aurait exprimé le vœu que cette réforme, peu coûteuse, en somme, s'accomplisse avant son couronnement. C'est, du moins, ce que le télégraphe nous apprend et, pour une fois, nous n'avons pas de raison de mettre en doute la bonne foi, ni la véracité de ceux qui le font parler. Dans tous les cas, cette question du serment du roi est au premier plan et nous ne regrettons vraiment qu'une chose, c'est de ne pouvoir résumer, pour les lecteurs de la REVUE, les nombreuses opinions exprimées en faveur de la réforme demandée par les catholiques. A tout prendre, l'avis du roi lui-même était bien la plus importante à signaler. Nous en citerons une couple d'autres.

Lord Halifax demande ni plus ni moins que l'abolition du serment royal, la " Déclaration " comme on l'appelle là-bas : " Il pourra bien s'élever des protestations en certains quartiers si le gouvernement poursuit son dessein de passer une loi abolissant la " Déclaration ", mais ces protestations n'auront aucune sorte d'importance. Le seul danger possible c'est que le gouvernement essaie de modifier la déclaration ou de lui en substituer une autre. La seule chose sage et raisonnable à faire, comme aussi la plus facile, c'est de présenter une loi d'une seule clause abolissant la déclaration absolument."

On sait que cette déclaration n'est plus qu'une chose surannée dont bien peu de gens ont même la moindre idée. Qui a jamais songé à se demander ce qu'elle représentait ? Elle est restée dans les coutumes anglaises comme une foule d'autres choses, vieux costumes, vieux codes ou vieilles perruques qui, même dans les circonstances les plus solennelles, inspirent plus de curiosité que d'émotion.

Le Père Vaughn, une voix catholique autorisée, déclare que le sentiment populaire de la Grande Bretagne est maintenant prêt à accepter une réforme que le bon sens accorde déjà aux millions de catholiques de l'empire. " L'histoire, dit-il, montre que les clauses anti-catholiques de la Déclaration ont été le résultat de la panique et de la haine sectaire provoquée en Angleterre par le maître parjure Titus Oates. La raison les condamne comme absolument inefficaces à atteindre leur but, et, de ce fait, inutilement et gratuitement

insultantes aussi bien pour le roi lui-même que pour ses loyaux sujets catholiques. ”

Le Père Vaughn résume toute la question en disant que la déclaration royale, telle qu'elle est, n'est qu'une pénible atteinte à la renommée d'intelligence portée sur toute autre chose par un peuple civilisé et progressif. Il ne s'agit pas de savoir si les clauses combattues sont une sauvegarde pour le Protestantisme et sa tradition, mais bien si les accusations qu'elles contiennent sont fondées.

Pour plusieurs cette question du serment royal n'offre pas un intérêt vital. Et c'est surtout le cas pour le plus grand nombre des protestants qui se montrent prêts à accepter son abolition. C'est un de ces riens officiels que les politiques avisés ont toujours en réserve et qu'ils peuvent, au besoin, céder afin de conserver ou même introduire des mesures qui ont un effet direct sur les événements du jour. C'est ainsi qu'une modification des lois scolaires anglaises serait pour les catholiques une victoire autrement importante que l'abolition d'un serment où les catholiques sont traités d'idolâtres. Le serment aboli, les lois scolaires resteront; et leur application quotidienne perpétuera une injustice flagrante bien plus grave qu'une formule manifestement surannée prononcée deux ou trois fois en cent ans par les rois d'Angleterre.

Les catholiques anglais ont, certes, raison de s'élever contre tout ce qui dans les formules officielles peut porter atteinte à la foi catholique. Ils le font, du reste, avec la même dignité qu'ils ont revendiqué tous leurs droits sur d'autres questions beaucoup plus importantes. Ils comprennent même que si on leur accorde ce qu'ils demandent on ne leur accordera pas grand'chose. Entre temps cette question aura fourni le sujet d'un beau zèle à ces catholiques turbulents et beaux parleurs qui ont le talent de se tenir toujours un pied dans chaque camp, qui battront l'air de leurs protestations sur des points gagnés d'avance, mais qui, au moment solennel, avaleront leur langue et trouveront que les droits scolaires de leurs coréligionnaires ne valent pas quelques pâles espoirs de *home rule*.

Nous avons, au Canada, de ces enfonceurs de portes ouvertes. Ils vont retrouver contre le serment royal tout le zèle qu'ils ont mis à défendre les mesures anti-françaises et anti-canadiennes dans nos parlements.

Un bon mouvement du "trust".

Nous mettons autant d'empressement à féliciter la Compagnie d'Éclairage de Québec de s'être généreusement rendue à notre demande que nous en avons mis à lui signaler les erreurs qu'elle affichait en lettres d'or sur la rue St-Jean. Huit jours après la publication de la Revue du mois de juin toutes les affiches barbares étaient remplacées par d'autres qui, sans être absolument élégantes, sont du moins correctes et convenables. C'est un exemple que nous signalons aux messieurs qui ont charge du "Bureau de Conservation" à Ottawa. Pour être plus lents à se convertir ils n'en causeront que plus de joie parmi les lecteurs de leurs publications officielles.

Seulement, il ne faudra pas croire que les compliments que nous venons de faire à une compagnie puissante de Québec veulent dire que tout soit désormais parfait, au point de vue du français, dans les relations de cette compagnie avec le public.

C'est, on l'admettra, un bon point de gagné que d'avoir sur une simple observation obtenu une marque indiscutable de bonne volonté.

Et puis, il n'y pas que les enseignes de la *Q. R. L. & P.* qui aient prêté à la critique. Les enseignes défectueuses, barbares, sans compter celles qui se contentent d'être exclusivement anglaises, pullulent sur les facades des nos maisons de commerce ; elles sont aussi nombreuses que les pissenlits dans les champs. Entreprendre de les réformer toutes serait une tâche à faire pâlir un hercule. Et pourtant, c'est un travail qui devrait être fait, même si ce n'était que pour garder à Québec son titre glorieux de "ville la plus française d'Amérique." Certains nous objecterons que les plus coupables, sont encore les Canadiens-Français. Et on nous citera les inscriptions barbares ou joyeusement naïves relevées dans les quartiers pauvres ou promenées à travers la ville sur les berlines des vendeurs. Commençons par faire quelque chose. Enrayons d'abord l'erreur en surveillant davantage la rédaction des enseignes nouvelles ; et, quand nous le pourrons, corrigeons les vieilles.

Et s'il ne s'agissait que de trouver des personnes de bonne volonté pour faire ce travail, on peut compter que la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE fera sa part de la besogne. Nous mettons notre faible expérience et tous nos dictionnaires à la disposition de ceux que la rédaction d'une enseigne embarrasse.
Pro bono publico !

Si nous pouvions attirer l'attention sur ce point nous sommes à peu près sûr que nombre de gens annonceraient tout simplement dans leur langue, et dans la langue de leurs clients, leur poste de commerce. Et nous verrions moins de Canadien-Français s'afficher à l'anglaise surtout dans des quartiers où un marchand juif est assez pratique pour se contenter de mettre sur sa façade la simple inscription : " Magasin Canadien de Québec. "

Petits détails que tout cela, direz-vous ? Sans doute, mais petits détails qui mènent aux choses les plus sérieuses et qu'on ne néglige pas habituellement sans être disposé à méconnaître les grandes questions essentielles d'où dépendent l'avenir et quelquefois la vie des races.

Les pertes de l'église Américaine.

Un M. Joseph McCabe, apparemment un apostat, (1) a publié un livre, "*The Decay of the Church of Rome* qui inspire à la Revue Ecclésiastique de Philadelphie de profondes réflexions. Nous citons les suivantes que nous empruntons à la "*Catholic Fortnightly Review*, M. Arthur Preuss :

" S'il y a lieu de s'enorgueillir de l'augmentation spontanée de la population catholique dans notre pays, parce qu'on y peut voir la promesse de vertus civiques plus vivantes grâce à la pratique de la morale très élevée enseignée par la religion catholique, nous devons aussi admettre le fait indiscutable que la foi a fait des pertes immenses parmi les gens qui devraient réclamer cette foi catholique comme un droit de naissance. Nous pouvons supposer que les déclarations d'écrivains comme Joseph McCabe, bien qu'il se vante de faire remonter la cause de ces pertes jusqu'à Rome, sont suffisamment exactes. Le fait qu'elles sont présentées avec partialité et dans le but de nuire à l'Eglise, ou le fait que leur auteur en tire de fausses conclusions, ne les infirment en rien. Les défections signalées dans l'ouvrage *The Decay of the Church of Rome*, sont, pour ainsi dire, à l'état chronique dans le corps catholique, elles ne sont pas des apostasies formelles, mais des chutes constantes en dehors du giron dues au manque de pasteurs ou d'ouvriers pour recueillir la moisson ou préparer la terre pour la semence.

(1) Voici en effet ce qu'en dit le "*Re-Union Magazine* (anglican) dans son numéro de novembre 1909 : " Nous rougissons de honte en songeant qu'il a été possible à un individu nourri par l'Eglise-Mère, qui a même occupé un poste important à son service, de produire un pareil ouvrage. "

Le rapport de Mgr England qui disait, il y a 70 ans, que nous avions, même alors, perdu plus de 3,000,000 de catholiques a été corroboré à maintes reprises ; et nous croyons que, suivant une citation de M. McCabe donnée par le *New York Freeman's Journal* " que pas moins de 20,000 000 de gens d'extraction catholique dans les Etats-Unis défendent aujourd'hui la cause catholique sous une forme ou sous une autre. (1) Que cette perte continue de se produire, faute de prêtres, ou faute de méthodes et de zèle quand les prêtres sont suffisamment nombreux, cela ne fait plus de doute quand nous voyons la foule énorme des personnes ne professant aucune religion bien que leurs noms et celui de leur patrie d'origine nous donnent les signes non trompeurs de longues lignées de catholiques.

" Le remède à cela, c'est l'organisation catholique, l'union catholique, les écoles catholiques, et, comme résultat, une vie catholique qui va au-delà de la simple profession de foi. "

Il faut plus que cela. Il faut, dirons-nous avec M. Preuss, un clergé catholique, une laïté catholique profondément pénétrés de la conception catholique de la vie et capables de se conformer à cette conception, publiquement comme privément, tous les jours de la semaine aussi bien que le dimanche.

Et il n'est pas nécessaire de chercher longtemps pour reconnaître cette déchéance graduelle des hautes conceptions de la vie religieuse, chez pasteurs et fidèles de toutes dénominations, qui a rejeté 60,000,000 d'américains en dehors des églises.

Le Père Cotter affirme (2) qu'en 1909 la population catholique des Etats-Unis n'avait augmenté que 112,576 malgré le fait que pendant la même année le pays avait reçu une immigration catholique de 440,000 âmes. Où sont donc les pasteurs de ce troupeau dispersé ?

Il y a 70 ans Mgr. England portait à 3,000,000 les pertes de l'Eglise aux Etats-Unis. Trente ans plus tard le Père Byrne portait ce chiffre à 15,000,000. De nos jours les chefs mêmes de la " Church Extension " admettent que l'église américaine a bien perdu 30.000,000 de ses enfants.

Mais alors, elle aura donc fourni à la république américaine la moitié de ses incroyants !

Voilà un fait que nous signalons à tous les assimilateurs,

(1) M. Preuss, de la *Catholic Fortnightly Review*, ajoute : " A part ces 20,000,000 de catholiques tombés, ou descendants de catholiques tombés, qui "défendent la cause du Protestantisme", il y en a encore beaucoup qui, comme socialistes ou infidèles avoués, détestent et combattent la religion révélée sous toutes ses formes. "

(2) *Catholic Fortnightly Review*, No. 9.

grands et petits, laïques, prêtres ou évêques, qui dans la Nouvelle-Angleterre sacrifient à quelques ambitions personnelles, ou à certains préjugés ataviques, l'intérêt spirituel des millions d'immigrés qu'ils ont mission non pas d'angliciser mais de sauver.

L'opinion française et les assimilateurs.

M. Emile Flourens, ancien ministre, a publié dans le "Soleil" de Paris, sur nos frères Acadiens, un article remarquable qui fait en ce moment le tour de la presse française du continent. Nous en citerons les principaux passages, et tout d'abord ce début qui pose très nettement tout notre problème national devant le grand public français :

" Certes, les Irlandais sont de nos amis. Tous nos vœux sont pour leur indépendance. Nous souhaitons qu'au milieu de l'imbroglio politique qui agite en ce moment la Grande-Bretagne, ils tirent heureusement leur épingle du jeu et, pour prix de leur héroïque persévérance, ils obtiennent leur *home rule*.

" Nous les considérons, et à raison des liens du sang et à raison de la communauté de la foi qui nous unissent, comme des frères. Mais, nous n'en sommes que plus fondés à nous étonner quand nous voyons des Irlandais opprimer des Français d'origine et coopérer, avec les peuples de race anglo-saxonne, à leur faire oublier la langue de la mère-patrie, à leur imposer l'idiome du conquérant.

M. Flourens rappelle ensuite en quelques paragraphes l'histoire douloureuse de l'Acadie, le "grand dérangement" de 1775 "cet acte de sauvagerie dont la cynique férocité étonne même dans l'histoire des colonies britanniques", puis il continue :

" Cependant, les Acadiens n'avaient qu'une pensée : revenir aux foyers d'où les avaient chassés la ruse et la violence. Des Etats de la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-Ecosse, à travers les forêts vierges, le chemin est rude. Beaucoup restèrent en route. Il en arriva pourtant assez pour créer de nouveaux centres de population. Ils forment aujourd'hui un noyau de cent cinquante mille habitants, tous de race et de langue françaises, profondément attachés à leur religion comme à leur idiome national.

" A leur retour, ils furent traités en parias ; il ne leur fut pas permis de reprendre les travaux agricoles ; ils durent se livrer aux dures œuvres de la mer et devinrent d'excellents marins. Peu à peu, les lois persécutrices de la foi catholique furent rapportées ou tombèrent en désuétude, la malveillance des autorités s'atténua. Ils purent, de nouveau, tourner leur activité vers l'agriculture, source de la prospérité de leurs ancêtres. Depuis lors, ils croissent rapidement en nombre, en influence et en richesse. Ils ont pour les représenter des hommes tels que M. Pascal Poirier, sénateur au Parlement fédéral d'Ottawa, des juristes éminents comme l'honorable juge Landry, du Nouveau-Brunswick, des ecclésiastiques comme Mgr. Richard, protonotaire apostolique.

" Vous croyez peut-être qu'après un aussi long martyrologe, ces malheureuses populations vont pouvoir jouir en paix de la situation qu'elles

ont reconquise ? C'est mal connaître la persistance des rivalités de races qui ont si longtemps agité l'Amérique du Nord. C'est, aujourd'hui, sur le terrain des langues que se concentre la persécution. L'impérialisme anglo-saxon voudrait qu'au bout d'une, au plus de deux générations, les descendants de tous les émigrants fixés dans le Nouveau-Monde parlissent anglais.

"La question a pris une grande acuité au cours de ces vingt dernières années, non-seulement dans les provinces du Dominion, mais dans les Etats-Unis. Comme dans toutes les affaires qui passionnent les Anglo-Saxons, le prosélytisme religieux coopère avec le prosélytisme politique. Ils se prêtent un mutuel concours pour étendre sans cesse leur empire. Une expérience séculaire, et presque sans exception, démontre que dans les pays de domination anglaise, un Français qui répudie sa langue abandonne en même temps le catholicisme.

"Il s'agit donc de faire perdre aux descendants des colons français, soit du Dominion, soit des Etats-Unis, et leur langue et leur foi. La question est d'importance, comme on le voit, et si l'on ne s'en préoccupe pas en France, les hommes d'Etat les plus importants du nouveau continent, même le président Roosevelt, l'estiment digne d'exercer leur activité.

"Le président Roosevelt a trouvé, pour cette œuvre, un collaborateur précieux en Mgr Ireland, et, dans les évêques catholiques irlandais, des auxiliaires zélés, trop zélés peut-être, car le Saint-Siège a cru nécessaire de venir en aide à certains catholiques de langue non anglaise, tels que les Allemands, les Polonais, les Ruthènes. Dans plusieurs évêchés de l'Union, à côté du titulaire irlandais, il a placé des évêques auxiliaires destinés à satisfaire aux besoins religieux des catholiques fidèles à la langue comme à la religion de leurs pères.

"L'Europe entière s'est soulevée au récit des violences exercées contre les enfants polonais auxquels on veut apprendre le cathéchisme en allemand ; des faits analogues se produisent non seulement pour nos malheureux frères des provinces maritimes du Dominion, mais même aux Etats-Unis, dans le Maine et le Vermont, par exemple.

"Depuis 1880, les Acadiens, forts de leur droit, de leur nombre, de leur richesse, qui vont sans cesse croissant, réclament contre l'injustice du sort auquel ils sont condamnés. Ils veulent des collèges et pensionnats primaires français, des prêtres de leurs sang ; ils entendent que leurs enfants reçoivent, dans l'idiome de leur mère-patrie, leur instruction religieuse. Ils tiennent, à intervalles réguliers, des réunions nationales ou conventions, où ils exposent aux pouvoirs publics leurs légitimes griefs. Ils ont fondé des journaux, actifs apôtres de leurs revendications.

"C'est en Pie X qu'ils ont placé leur premier espoir. Ils lui demandent de créer à Moncton, principal centre de population presque exclusivement française, un nouveau siège avec un évêque acadien.

"Espérons que le Saint-Père acquiescera à cette touchante requête, ainsi que l'a dit très judicieusement le sénateur acadien Poirier : "A Dieu ne plaise que les Acadiens perdent jamais la foi de leurs pères ; mais si un pareil résultat devenait possible, il serait dû au clergé irlandais qui veut leur imposer la langue anglaise".

"Quant à nous autres, Français, nous avons tort de nous désintéresser du sort de ces rejetons sains et vigoureux de notre race, dignes vestiges de notre puissance colonisatrice passée. Qui sait quel rôle ils sont appelés à jouer un jour dans l'avenir de la civilisation française ?

Le français et la monarchie anglaise

Note de Charles LeGoffic dans l'"Ouvrier" de Paris :

"Tout et chacun sait que deux sur trois des devises de

la monarchie anglaise sont en langue française : “ Honi soit qui mal y pense ” et “ Dieu et mon droit. ”

“ Ce qu'on sait moins et que viennent de nous rappeler les derniers événements, c'est que, dans les deux Chambres, le Secrétaire du roi s'exprime encore en français pour accorder la sanction royale à un bill voté par les Communes et ratifié par les Lords. Si le bill est public le secrétaire dit : Le roi le veut ”. Si le bill est secret, il dit : “ Soit fait comme il est désiré ”. Si le bill demande des subsides, la formule est : “ Le roi remercie ses loyaux sujets, accepte leur b n volence et aussi le veut ”. Enfin, si le souverain ne juge pas   propos de sanctionner le bill, le secrétaire dit : “ Le roi avisera ”.

“ Pays privil gi , o  les traditions ont une telle force ! ”

“ Noblesse expatri e   Buenos Aires ”

C'est le titre d'un ouvrage d'allure p tillante et superbement fait que l'auteur, M. le vicomte Paul de Pitray a eu l'amabilit  de nous adresser. Le Canada, comme l'Argentine a plus d'une fois offert asile et tr s souvent aussi accord  la plus large hospitalit  aux bless s de la fortune que le Vieux Monde pousse vers le Nouveau. Nous avons connu pour l'avoir fr quent e cette “ noblesse expatri e ” que le souci et les embarras de redorer son blason ne detournent pas de certaines habitudes joyeuses de la vie et qui ne les emp chent pas de porter jusque dans “ la d che noire ” les agr ments de la grande existence. M. de Pitray nous montre tout cela avec une vigueur de plume, une v rit  de coloris qui font de son ouvrage un des plus int ressants que nous ayons lus.

Et vraiment nous ne pouvons faire encore mieux pour le pr senter   nos lecteurs que de leur citer la fin de la pimpante pr face que lui consacre M. Cunisset Carnot :

“ Tout de suite, en ouvrant votre livre, j'ai  t  int ress , amus , puis empoign  par les aventures du jeune menage Parsac, et je les ai suivis si agr ablement, jusqu'  la fin du volume, avec tant d'agr ement, qu'en le fermant sur la derni re page, je me suis  cri , comme les enfants lorsque la repr sentation du cirque est termin e : “ Comment d j  ! ” C'est que votre *Noblesse expatri e* a le rare m rite d' tre vivant, “ v cu ”, peut-on dire ; que les caract res y sont dessin s de main de ma tre et que, d'un bout   l'autre du volume, on se sent aussi port , soutenu, entra n  par son humeur que rien

n'arrête, ni n'affaiblit. Tous vos lecteurs, j'en suis certain, jugeront comme moi et affirmeront un succès que je suis particulièrement enchanté de vous prédire. ”

Léon Kemner.

Les Lacs Kawartha

Samuel de Champlain, conduisant autrefois les Hurons à travers les beaux lacs Kawartha, s'imagina, à la vue des rives garnies de noisetiers et de petits arbres, qu'il y avait là des vergers plantés de la main des hommes, tant étaient pittoresques et charmantes ces rives ornées d'arbres et de vignes sauvages.

Aujourd'hui, elles ne sont pas moins ravissantes, bien que le fermier ait établi sa demeure dans les "Highlands", et que le pittoresque canot de l'Indien ait disparu de ces lacs Kawartha.

A cause de la haute altitude de ces lacs, élevés à 1,000 pieds au-dessus du niveau des mers, l'air y est pur. Il est aussi embaumé des senteurs vivifiantes et sédatives, que répandent les collines voisines, couvertes de pins et d'épinettes.

Cette atmosphère a vite renouvelé la vigueur physique, restauré le système nerveux, vivifié les facultés mentales et donné à tout le corps un relan de vie.

Les lacs Kawartha se recommandent à ceux qui souffrent de l'asthme, comme un merveilleux asile de sécurité et de soulagement. Ils sont d'accès facile (à trois heures de Toronto par le GRAND TRONC) riches en dons naturels, variés en attractions et le rendez-vous d'élégants à la mode. Pourquoi ne pas remettre vos affaires au concierge pour un mois ? A votre retour de ces "Brillantes Eaux" et de ces "Heureuses terres" (c'est ce que signifie en Indien le mot Kawartha), vous vous sentirez tout renouvelé et fortifié pour une nouvelle année de labeurs.

CHOSSES PRATIQUES

Examinez la date inscrite sur la bande de la REVUE. Si elle n'est pas le 30 AVRIL 1911, c'est que votre abonnement n'est pas payé. Vous nous rendrez service en nous envoyant sans délai tout montant dû.—L'ADMINISTRATION.

Les Idées de Mme Margeret

PAR

PIERRE DU CHATEAU

(Suite)

Il eût pu parler plus longtemps encore sans être interrompu ; croyant avoir gain de cause, il cita un peu imprudemment les désirs mêmes de Louis, homme d'intérieur, charmant plus encore dans l'intimité qu'il ne le paraissait en public :

—Son foyer lui sera cher avant tout et sa compagne sera son univers...

Ils se quittèrent après un *shake-hand* énergique ; et, satisfait de son ambassade, le commandant fut retrouver son fils.

Celui-ci guettait son retour ; il s'élança vers lui et jugea, par les lèvres souriantes, le regard brillant, la parfaite quiétude des traits de son père, que tout se conformait à ses vœux...

Il jugea superflu d'entrer dans le détail ; un amoureux admet-il que l'on parle d'autre chose que de sa passion ? Et maintenant, Louis brûlait de l'exprimer lui-même :

—Combien d'heures, de jours faut-il compter avant d'avoir la réponse à votre démarche de ce soir ?

—Très peu, sans doute... Et tu ne vas pas, j'imagine, vivre dans l'angoisse?... Tu es un parti très enviable, mon cher garçon, si tu ne le sais pas...

La jeune homme eut un geste pour protester :

—Suis-je digne d'elle?... La grâce, la candeur, la beauté !

Le commandant hausa les épaules :

—Billevesées, que tout cela !... Toujours même refrain à la chanson vieille comme le monde ; mais, si j'avais une fille et que tu briguaisses sa main, je te la donnerais les yeux fermés !

—Vous me voyez avec toute votre indulgence de père... Je ne suis ni un Adonis, ni...

—Tu m'ennuies ! A part ta folie actuelle, tu as ton mérite particulier. N'est-ce rien que d'avoir toujours suivi la voie

droite avec un seul objectif : le travail ? Je suis fier de toi ; tiens-toi-le pour dit !...

—Oui... oui... tiens-toi tranquille, mon cher garçon ! J'ai parlé... mes paroles ont été bien accueillies...

Vous avez dit mon amour, père ?

Certes !... En tout premier lieu ; et ensuite ta situation, tes espérances d'avenir ; je n'ai rien oublié... rien... sois en sûr...

Des larmes affluaient aux yeux du père ; rude et tendre à la fois, l'émotion le dominait ; pour la vaincre, il se mit à rire bruyamment :

—Ah ! Ah ! Mon cher garçon, est-ce que nous sommes des *bleus* pour nous laisser aller à la *sensiblerie* ? C'est un hors-d'œuvre... Jetons-la vite par-dessus bord !...

VII

L'optimisme du commandant se fût atténué s'il avait pu voir Mme Margeret, après son départ.

Debout près de la fenêtre dont les rideaux restaient baissés, elle le regardait d'un œil vindicatif tandis qu'il s'éloignait de son pas martial.

—Cet homme-là veut me faire le leçon !... De quel droit vient-il me parler de superflu ?

Le rouge de la colère et de l'humiliation lui montait au visage, et elle s'effondrait, larmoyante, sur un fauteuil.

Depuis si longtemps qu'elle luttait sur la brèche, pour tromper l'œil de la galerie, qu'elle sacrifiait "au rang" même le bien-être familial, fallait-il que ce soldat, d'une main brutale, soulevât le voile jeté si élégamment sur sa vie !...

Car il était resté impassible, comme indifférent, lorsqu'elle avait parlé de la rente qu'elle servirait à sa fille mariée et dont celle-ci toucherait le capital, plus tard...

N'en croyait-il rien ?... Et ce lui était d'autant plus sensible de se le dire, que ces rentes faisaient partie, elles aussi, du *bluff* obligé...

Les griefs s'accumulaient. Très vite, elle en vint à mettre en question le bonheur d'Antoinette, la situation précaire que lui donnerait ce mariage peu brillant où présideraient d'odieux calculs, une prudence offensante, et qui feraient d'elle une toute petite bourgeoise confinée dans sa cuisine, gérante de la pension qui remplacerait de façon plus économique

l'hôtel et le restaurant où Louis, garçon, avait pris ses repas de chaque jour. Et elle allait, elle allait ainsi, évoquait d'un regard terrifié les sourires du monde, pressentait ses dédains, ouvrait l'oreille à ses potinages qui menaient un train d'enfer.

—Est-ce possible, tout cela?

Et une voix intérieure lui criait que cela ne l'était pas.

Qu'en penserait son mari?

Ici, Mme Margeret, frémit de tout son être en songeant "aux idées" du professeur, ces idées si particulières qu'elles se mettaient souvent en travers des siennes, cherchant à les faire triompher par mille arguments insensés.

Comment alors lui présenter ce projet pour qu'il le vît de sang-froid, en admit les dangers, les désavantages sans même en vouloir discuter avec le commandant? Car l'entente des deux pères serait désastreuse, si elle venait à se produire; pour le soidisant bonheur d'Antoinette, arguant l'un et l'autre de l'amour de Louis—bien problématique, cet amour!—ils s'apprêteraient à faire descendre à la jeune fille, devenue jeune femme, les degrés de l'échelle dont sa mère occupait le sommet...

Ceci lui devint une vision terrible et dont les contours s'accusèrent de plus en plus, se grossirent comme par un effet d'optique dû à l'imagination...

"Ah!... que dirait ma pauvre maman, si elle était en vie?"

Cette pensée lui apporta un calme relatif; tout le lointain des souvenirs appuyait, confirmait ses répugnances pour une orientation nouvelle à donner à leur existence à tous, et qui annulerait, lui semblait-il, un passé qu'elle jugeait méritoire, dont elle gardait la fierté...

Tout peu clairvoyant qu'il fût, M. Margaret remarqua l'air distrait, préoccupé de sa femme, et le pli vertical qui barrait son front...

—Il y a quelque chose, ma bonne amie?...

Elle eut un signe de tête négatif, résolue soudain à garder pour elle seule le secret de la démarche du commandant.

—Que voulez-vous qu'il y ait?...

—Rien... Je ne sais pas... Tu n'as point d'ennuis?

—Aucun. Allez à vos *copies*, mon cher, allez à vos *copies*; et mentalement elle ajoutait:

"C'est là seulement que vous y voyez clair..."

Nul remords ne devait inquiéter Mme Margeret; à peine

lui restait-il l'appréhension du cas fortuit qui pourrait la trahir ; mais, là, elle se chargeait d'expliquer son silence par des raisons sans réplique, aptes à le justifier.

D'une plume habile et qui ne laissait rien percer ni de ses rancœurs, ni de ses révoltes, elle écrivit la missive qu'attendaient avec impatience le père et le fils. Le prétexte accoutumé : "Ma fille est trop jeune encore pour songer au mariage" tomba, comme un coup de foudre, entre eux deux ; et, tandis que le commandant exhalait sa déception en termes emportés devant ce refus formel, Louis, effondré sur une chaise, restait muet, l'œil terne, les dents serrées.

Il tressaillit de tout son corps au contact de la main qui vint lui frapper sur l'épaule :

—Allons, mon cher garçon, du courage, que diable !... On est homme ou on ne l'est pas... et je sais que tu l'es, mon enfant !...

Antoinette, à la veille du bal de la Préfecture, témoignait d'une joie si exubérante que son père en concevait quelque mélancolie : car il l'avait crue moins portée aux plaisirs, et voici qu'elle comptait les jours, les heures même, avec une impatience non dissimulée.

Mme Margeret, ravie de cette disposition qui la justifiait elle-même en lui enlevant le peu de scrupules qu'elle eût encore pu avoir, disait, de son plus grand air de triomphe, à son mari :

—Vous voyez que notre fille est née femme du monde ?... Elle a ça dans le sang, grâce au ciel !...

Il soupirait :

—Sera-ce pour son bonheur ?...

La question lui valait un plaidoyer dont il connaissait de longue date la péroraison et auquel il n'essayait plus de répliquer...

Mais, seul avec Antoinette, il l'interrogeait, tendrement :

—Voyons, chérie, qu'est-ce qui te plaît à ce point, dans un bal ?...

—Tout, père !...

—Tout... en vérité ?

Un sourire radieux confirmait ses paroles. Se rendait-elle bien compte elle-même que ce "tout" se résumait en une seule image, celle qui la suivait pas à pas, qu'elle voyait, ses yeux fermés, distincte même durant le sommeil ?

Et elle croyait, dans sa candeur, sa foi absolue affirmée encore par la réflexion, que cette soirée attendue serait l'aube des fiançailles précédant la pleine clarté de la sanction de ses parents.

Une émotion profonde l'envahit toute, l'heure venue, au point d'étonner sa mère accoutumée jusque-là aux éclats de sa gaieté ; car déjà elle vivait les minutes prêtes à sonner au cadran du bonheur et s'absorbait dans leur contemplation...

—Vraiment, Nette, tu es une étrange fille!... Où as-tu l'esprit? Ta robe ne te plaît-elle pas?...

Elle eut un sursaut suivi d'un sourire :

—Peut-elle ne pas me plaire, puisque tu l'as choisie?

Flattée de cet hommage rendu à son goût impeccable, Mme Margeret entreprenait d'établir un parallèle entre le nuage de tulle blanc—pauvre nuage, maintenant plus grisâtre que la neige fondue au soleil!—dont elle s'était parée lors du premier bal, et les flots de gaze bleu pâle qui jetteraient une douceur sur ses traits...

—Ce qu'il faut éviter, vois-tu, ma chère, c'est l'uniformité d'aspect, celui-ci fût-il de toute beauté. Une femme ne doit pas être toujours semblable à elle-même, mais varier avec art ses ajustements...

Elle n'allait pas jusqu'à prétendre qu'il est bon d'être brune ou blonde à volonté ; tant que les cheveux ont la teinte d'or liquide de ceux d'Antoinette on s'en contente, se réservant des retouches dans l'avenir.

Debout devant la psyché, la jeune fille s'observait avec quelque inquiétude. Ce flot bleu appelé à remplacer le nuage blanc la faisait moins svelte, moins gracile, plus emme déjà, avec plus de profondeur dans le regard.

—Père... Ce n'est plus l'aurore aux doigts de rose ! dit-elle, souriant au professeur qui paraissait sur le seuil...

—C'est Hébé, déesse de la Jeunesse, dit-il en venant la baiser au front.

Et aussitôt il ajouta :

—Couvre bien tes épaules : il gèle à pierre fendre... même dans mon bureau !

—Ne pouviez-vous pas entretenir le feu ? s'écria Mme Margeret.

—Le bois ne brûle pas, il pleure... Où donc l'achètes-tu ?

—Peu importe ; vous êtes frileux comme personne ; au fait, il y a un calorifère dans le sous-sol de la Préfecture : vous pourrez vous installer à côté!...

Elle eut un rire donc les notes s'égrenèrent dans l'appartement.

—La voiture est avancée! clama la petite bonne dont la tête ébouriffée surgit de la pénombre de l'antichambre qu'éclairait une simple veilleuse. Et le cocher dit comme ça que Madame se dépêche, parce qu'il a d'autres personnes à conduire ce soir...

—L'inconvénient des fiacres de louage! gémit Mme Margeret en aparté.

Allons, montez le premier, dit-elle à haute voix à son mari, et faites-lui prendre patience, à cet homme... Dans un quart d'heure je vous rejoindrai...

Le petit quart d'heure s'allongea du double, et l'antomédon jurait comme un beau diable qu'il allait partir, lorsque la mère et la fille parurent enfin :

—Dieu!... que c'est étroit... Comment se caser là dedans? Vraiment, Monsieur Margeret, vous tenez la place de deux personnes... Effacez-vous donc un peu!...

Il s'y prêta de bonne grâce, se laissa envahir jusqu'au menton par les flots de satin et de gaze, et sourit à sa fille, qui répétait :

—Ce n'est pas pour longtemps, va, pauvre papa!... Mais le pavé est si sec que nous aurions pu partir à pied!...

—A quoi songes-tu, Antoinette?... A pied, ça se fait pas... à moins que chez les petites gens! gronda Mme Margeret.

Et, comme la voiture s'arrêtait devant la Préfecture, elle désigna les curieux massés près de la porte :

—Qu'est-ce que diraient tous ceux-là?

Il gelait à pierre fendre, comme l'avait dit le professeur, et il fallait vraiment du courage, un courage spécial, à cette foule aux yeux larmoyants, au nez rougi par l'âpre bise, pour demeurer immobile à voir passer des silhouettes le plus souvent méconnaissables sous les mantes au capuchon abaissé. Mais, la grille franchie, à la lueur des torchères portées par deux ours gigantesques au bas des degrés menant au vestibule, les visages s'éclairaient soudain et donnaient la vision rapide de personnages de lanterne magique dont quelque voix va conter l'odyssée...

La voix s'élevait, mordante, sortant de tel o utel groupe :

—Tiens?... Les Margeret!... Quel *chichi*!...

—Elle devrait bien me payer le raccommodage de ses den-

telles ! gémit une ombre falote qui toussotait douloureusement.

— Réclamez, ma chère, réclamez !...

— On ne répond pas...

— Allez-y vous-même !...

— Je ne suis pas reçue... Madame est occupée ailleurs... toujours occupée !...

— Un rire sec, agressif, ponctua la phrase qu'acheva cette réflexion :

— Elle ne s'inquiète guère si les enfants ont faim, chez nous !...

— Il y en a beaucoup comme elle, allez, ma pauvre !... Aussi, moi, j'aime mieux chercher de l'ouvrage en magasin... Au moins, si peu que ce soit, ça ne manque jamais.

— De cinq heures du matin à onze heures du soir, sans lever les yeux, pour quinze sous, malheur !

Les épaules se levèrent et retombèrent, résignées ; mais un homme brandit le poing :

— Vous êtes tous aussi bêtes que ces ours-là !... Les voilà porte-flambeaux, laquais du grand monde, et vous auriez, si vous le vouliez, des griffes comme ils en avaient durant leur vie.

Un "circulez" énergique vint couper ces paroles et refouler la cohue devenue envahissante au point de ne laisser qu'un étroit passage entre ses rangs. Et les voitures arrivaient ; parmi elles, une élégante automobile prenait le rang.

Attention !...

Beaucoup l'avaient reconnue. Qui donc, en cette petite ville, ne la voyait pas lancée le plus souvent à toute vitesse, au mépris du règlement ? Elle avait écrasé des chiens, blessé un enfant, estropié un homme, en attendant la suite ; car tout cela comptait, aux yeux de Gontran Herbelin, comme d'inévitables "embêtements".

Un sourd murmure, l'accueillit lorsqu'il se montra, très grand, la démarche raide par suite de ses genoux qui manquaient de souplesse, dans sa pelisse de renard argenté.

Il ajusta son monocle, embrassa d'un regard circulaire la foule hostile et, d'une chiquenaude donnée sur sa manche gauche, sembla en faire bon marché ; puis, le front haut, il franchit la grille, s'avança jusqu'aux ours qu'il salua l'un après l'autre, et jeta sa fourrure aux mains d'un valet de pied.

C'était un joyeux sire, ce Gontran Herbelin ; fils unique d'un richissime industriel de la région, il ne manquait ni d'esprit ni d'intelligence, l'un plus léger que la plume et l'autre atrophiee par une longue inaction. Il disait à son père, dont l'autorité cherchait à s'exercer sur le tard :

—Ma bonne étoile t'a fait naître avant moi et conquérir assez d'or pour que je n'aie qu'à en jouir : j'en jouis !

Le conseil judiciaire le guettait, lorsque l'industriel mourut subitement ; libre de sa personne, de sa fortune, possesseur, en Lorraine, d'un château entouré de bois et d'étangs, d'un hôtel en la petite ville où il paraissait de temps à autre comme un météore, Gontran se plaisait surtout à Paris où il menait la vie à grandes guides, les plus grandes qu'il pût imaginer ; et cette façon d'agir avait passablement dénudé son crâne, enraidi ses geneux, écorné son avoir.

D'anciens amis de son père s'en préoccupaient pour la mémoire de celui-ci, car ils se rappelaient, l'un à l'autre, le labeur acharné de cet homme qui avait fait sa trouée, jouant des coudes, poussé par la volonté tenace d'atteindre au premier rang, et dont le nom respecté perdait maintenant son prestige en même temps que s'émiettait ce qu'il avait amassé par son travail.

—Marions le fils prodigue ! se répétaient-ils.

Leurs diverses tentatives amusaient beaucoup Gontran. Il feignait de les ignorer, se prêtait bénévolement aux combinaisons multiples, et se dérobaient lorsqu'on lui parlait de les réaliser.

—Me mettre la corde au cou, moi, allons donc !... Quant à l'amour : baliverne ! C'est un papillon, l'amour, un papillon d'azur qui tombe en poussière dès qu'on le touche du doigt... Je ne crois à rien... et moins qu'à toute autre chose, à l'amour...

Mais le beau geste de Gontran Herbelin jetant sa pelisse au valet de pied, après s'être incliné devant les ours, produisit dans la foule comme un revirement en sa faveur ; cette superbe insolence la subjuguait, bien que l'envie mordit bien des cœurs ulcérés.

—Il n'y a d'heureux que les mauvais sujets ! toussotait un pâle jeune homme presque adolescent.

Et ses yeux enfoncés dans l'orbite s'allumaient d'un éclat fiévreux, tandis que ses paroles soulevaient autour de lui un murmure d'approbation. Combien, en effet, voyaient trou-

ble, regardant la vie telle qu'elle paraît être, si démoralisante sans la pensée de l'au-delà, mais si grave, si redoutable sous la lumière de l'éternelle vérité.

Gontran avait monté, de son pas un peu raide, les marches aboutissant au vestibule précédant l'enfilade des salons. L'aspect en était féérique, car le bal battait son plein ; et, s'appuyant au chambranle de la première porte, les bras croisés, il regarda les danseurs.

—Eh bien ! vous n'avancez pas ? dit soudain une voix tout près de lui.

—Non... Je me rince l'œil !...

—Ah ! ah ! bien étranges, n'est-ce pas, ces soirées officielles sous la République dont nous jouissons ? continua d'un ton d'ironie profonde l'interlocuteur du jeune homme, déjà d'âge mûr. Les fonctionnaires y viennent par devoir, comme l'armée pour faire preuve de civisme, tandis que d'autres, commerçants, bureaucrates et consorts, y trônent véritablement : "C'est nous qui *sont* les princes !..." croyant avoir conquis toutes les libertés...

—Oh ! moi, vous savez, tout ça m'est égal... Une femme en vaut une autre, si elle est jolie... mais je n'en vois point qui le soient, parole d'honneur !

Il avait ajusté son monocle et fixait insolemment les couples qui tourbillonnaient :

—Ah ! ah ! ah !... Quels trumeaux, pour la plupart !... C' gros magot, en rouge, est-il assez grotesque ?... Et cette sauterelle verte ?... Et cette jonquille fanée ?... Ma foi, vive Paris ! où le chic règne en maître, tandis qu'en province...

L'autre l'interrompit :

—Vous avez grand tort de généraliser, mon cher ! Nos provinciales n'ont pas toutes, c'est vrai, ce je ne sais quoi qui fait de la Parisienne comme un être à part, tout de charme et d'harmonie, mais il y en a de ravissantes... Tenez, par exemple, celle-ci !

Il désignait du regard une jeune fille vêtue de bleu pâle, une touffe d'églantines rosées au corsage et dans les cheveux. Gontran braqua son monocle dans cette direction :

—Oui... pas mal du tout !... L'exception à la règle... Je lui réserve le seul quadrille que j'aie résolu de danser...

Il disait ceci de son air fat et du bout des lèvres, jugeant accorder une faveur suprême à celle dont la beauté trouvait grâce à ses yeux.

—Présentez-moi, cher?... A-t-elle ses parents?

—Son père est professeur au lycée... Brave homme qui croupit depuis vingt ans dans sa classe de troisième pour un mot que l'écho a redit en haut lieu; sa mère a été jolie femme, elle n'a pas encore abdiqué... J'ai idée que votre démarche flattera son ambition.

Gontran, impassible, effleura d'une chiquenaude la manche de son habit où reposait un atome invisible et, de ce geste, il sembla balayer une ambition dont il ne s'inquiétait nullement.

L'orchestre se taisait. Les deux hommes traversèrent les salons dans le va-et-vient d'une fin de danse, soudain arrêtés au passage par M. le préfet.

—Charmé de vous voir!... Je craignais que les sangliers et les loups de *la Herbelière* fissent concurrence à mon bal... A quand la clôture de la chasse? Je serai l'un de vos fusils, si je le peux...

—C'est ça, venez voir de près toutes nos bêtes, en forêt et ailleurs!...

Gontran eut un rire qui ressemblait à un hennissement. Le préfet, légèrement agacé, n'en laissa rien paraître.

Herbelin de la Herbelière devait être amadoué en vue des prochaines élections. Jadis, les paysans avaient eu son père en estime et, bien qu'il ne jouît ni de la même considération ni du même prestige, il exerçait dans le pays, soit par sa fortune, soit même par ses vices que beaucoup exploitaient, une influence dont il fallait profiter. Ce serait à lui, le moment venu, de donner le mot d'ordre et de promener dans son automobile le candidat officiel pour qu'il fût acclamé par les populations. Généreux, il abreuverait les gosiers avides de crier: "Vive la République!" et leur ferait rendre ainsi un son plus éclatant. Les braillards les plus réactionnaires seraient donc débordés, réduits au silence, mis à la raison peut-être par la force de l'exemple et la haute séduction des arguments les meilleurs.

Et passant son bras sous celui du jeune homme, il l'interrogea sur l'état d'âme du pays. Le curé, ce marchand de morale, s'avisait-il en chaire de quelque allusion? Vite, on lui donnerait sur les doigts, on harcèlerait son patronage, on hausserait le loyer du presbytère afin de lui couper les vivres, enfin l'on mettrait en œuvre toutes les tracasseries qui, pour n'être pas nouvelles, portent toujours...

—Il faudra être maire de votre commune, cher ami ; c'est tout indiqué !

Gontran hennit plus fort. Maire, lui ? Enfin, on voit des choses plus drôles en ce siècle de lumière, et rien ne surprend plus !

—Il ne manquerait plus que de me marier !... conclut-il.

VIII

—Pourquoi pas ? répliqua le préfet, entrant dans la plaisanterie.

—Justement, ajouta l'autre interlocuteur, Herbelin m'avait prié de le présenter à la plus jolie fille du bal... cette blonde, là-bas... en bleu... avec des roses dans les cheveux...

—Très gentille !... Allons, bonne chance... Je vous laisse à vos amours...

Et toujours riant, le préfet s'éloigna.

Mme Margeret avait surpris les regards dirigés de son côté. Elle connaissait de vue et de réputation cet aimable Gontran dont les faits et gestes défrayaient les chroniques, et elle se sentait des trésors d'indulgences pour celui qui avait tant d'or à jeter aux quatre vents du ciel.

Ce fut avec le plus aimable des sourires qu'elle accueillit la présentation, et son cœur battit la charge sous la draperie de velours grenat qui le recouvrait.

Mais combien Antoinette restait insensible à cet enthousiasme ; son regard indifférent ne se fixait même pas sur le jeune homme incliné devant elle et qui sollicitait la faveur du quadrille le plus prochain.

Mme Margeret fulmina en son for intérieur, lorsque sa fille allégua qu'elle était engagée...

—Vraiment, je ne sais à quoi tu penses ?... gronda-t-elle avec un terrible coup d'œil à cette maladroite qui laissait échapper une si belle occasion. Et lui montrant, du bout de l'éventail, l'habit noir qui se perdait dans la foule.

—Est-ce qu'on évince un millionnaire ? Tu es une sotte, ma pauvre enfant'...

Antoinette rougit, mais sans éprouver de repentir. Elle était triste, tourmentée depuis son entrée au bal, indifférente, oh ! combien ! au succès qu'elle remportait...

N'était-elle pas venue l'âme ouverte à un cher espoir douce-

ment entretenu depuis de longs jours? Et en vain elle cherchait celui qu'elle attendait, qui ne pouvait point ne pas venir, à moins que quelque catastrophe ne le retint au logis. Une inquiétude vague d'abord, plus accentuée bientôt, plus précise, la dominait, l'absorbait, la faisait se mouvoir comme en un rêve et répondre avec effort aux banalités de ses danseurs.

Oh ! que cette soirée lui fut longue, qu'elle lui parut morose et qu'elle en conçut d'ennui !

— Tu t'amuses, petite ? était venu, plusieurs fois, lui murmurer à l'oreille M. Margeret.

Elle se forçait à un "oui" timide, par crainte d'éveiller la sollicitude inquiète de l'excellent père qui, lui, ne s'amusait pas du tout et parcourait comme une âme en peine l'enfilade des salons.

Il se sentait indigné d'y rencontrer des lycéens, dont un élève de sa classe, qui polkaient avec frénésie... "Et voilà comme on fait de bonnes études !" songeait-il amèrement avec l'avant-goût des versions stupides qu'il savourerait le lendemain et les jours qui suivraient. Mais sa femme les maudissait plus encore, ces petits jeunes gens imberbes qui accaparaient sa fille et la portaient à éliminer d'autres danseurs. De plus, ils assiégeaient le buffet, sans souci de rien ni de personne, sourds aux réclamations, oublieux de toute galanterie, dévorant de leurs dents de loups pâtés et sandwiches, s'abreuvant de champagne, riant aux éclats. De guerre lasse, Mme Margeret allait battre en retraite, lorsque se dressa près d'elle la haute silhouette de Gontran Herbelin. Il fut admirable, alla cueillir d'un bras autoritaire et pardessus la triple rangée de têtes qui formaient rempart, la petite assiette contenant le chaud-froid de volaille qu'il lui offrit aimablement :

— Si vous permettez...

— Mille grâces, Monsieur !

Cette courte scène l'enthousiasma. Non contente de se la remémorer pour y découvrir des intentions certaines, elle la décrivit, avec force détails et embellissements, dans la voiture qui les ramenait au logis :

— C'est un vrai gentilhomme, M. de la Herbelière... et quand je pense qu'Antoinette est assez niaise pour lui préférer des enfants au maillot!...

— Au maillot, maman ?

—Certes!... Ton père lui-même ne t'approuve pas...

—Oui, ces enfants-là devraient rester chez eux, à feuilleter leurs dictionnaires, murmura le professeur, suivant son idée.

—Tu vois!... Mais libre à eux d'être des cancre, pourvu qu'ils te laissent en repos...

Ce dernier vœu se perdit dans le bruit de la voiture dont les roues grinçaient en effleurant le trottoir.

L'on était arrivé, et la jeune fille eut un soupir de profond soulagement...

—Dois-je t'aider, maman, à te dévêtir?...

—Non. Va vite à ta chambre... Couche-toi, sans te refroidir.

Mme Margaret avait hâte elle-même d'être seule avec son mari pour l'associer à ses rêves et préparer la voie qu'elle devait parcourir...

—Ce serait pour Antoinette un parti superbe, M. Herbelin...

—Que fait-il?...

—Rien... où plutôt, il gère ses propriétés : ce qu'il y a de mieux par le temps qui court!

—Je n'admets pas qu'un homme jeune...

—Oh! vous n'admettez rien, vous!... Pour vous plaire, il faut avoir pâli sur les livres; foin de celui qui ne sait pas son *De viris illustribus* sur le bout du doigt!...

—Non, mais...

—Enfin, n'ergotons pas, Monsieur Margeret; je retiens, de cette soirée, deux faits caractéristiques : la présentation, d'abord, puis l'empressement aimable qui m'a valu de ne point me morfondre inutilement devant le buffet; et il ne m'en faut pas tant, à moi, pour y voir clair!

—On ne s'emballe pas ainsi pour le premier venu!

—Le premier venu!... Gontran Herbelin, le premier venu?... Il possède, ici, deux ou trois immeubles, un château dans les Vosges—pays de chasse et de pêche—et il est grand louvetier, s'il vous plaît!...

—Il me fait, à moi, l'effet d'un jouisseur.

—Bien bête serait-il de ne pas jouir; ce sont les meilleurs maris, ceux qui ont usé de l'existence; et voyez, d'ailleurs, la considération dont il est entouré...

—Qu'en savez-vous?

—Le préfet lui-même est son intime; ils ont parcouru les salons, bras-dessus, bras-dessous...

—Oh ! le préfet, ma bonne amie...

—C'est cela : dénigrez-le, à présent, le préfet!...

—Non ; mais, enfin, dans une question aussi grave, il est permis, ce me semble, d'y regarder de très près ; et je te préviens que j'y regarderai...

Une bouffée de colère monta au visage de Mme Margeret, mais elle se contint, par diplomatie. N'avait-elle pas toujours triomphé soit des hésitations, soit des répugnances du professeur ; et, cette fois surtout, elle était déterminée à vaincre par tous les moyens en son pouvoir.

Antoinette, blottie dans son lit, ne dormait pas. Une pensée l'obsédait, angoissante : "Pourquoi n'est il pas venu à la soirée?" et sa tête se fatiguait à chercher des prétextes plausibles, mais qui lui causaient néanmoins une tristesse infinie, car il lui semblait à elle qu'elle eût trouvé moyen, à la place de l'ingénieur, d'expliquer son absence, de la justifier, d'exprimer un regret? Ne savait-il donc pas ce qu'est la vaine attente ; toute de désir, d'émotion au début, elle devient de l'angoisse et livre l'âme aux affres de l'appréhension et du découragement.

S'il n'avait pas compris qu'elle était prête à l'aimer, l'aimait-il lui-même?... Le cœur est un logicien subtil dont les déductions ne trompent pas ; et, tout en voulant lutter contre elles, Antoinette y revenait sans cesse, chaque fois plus convaincue, plus désolée.

Jusqu'à l'aube, elle s'agita ainsi ; enfin, épuisée de fatigue, elle s'endormit d'un lourd sommeil peuplé de cauchemars et que vint interrompre la voix de Mme Margeret :

—Qu'as-tu donc à gémir ainsi?... Tu m'as réveillée!... Le rêve devrait se faire plus riant, après le plaisir? Surtout que tu as eu du succès... Oh ! sans l'avoir cherché !

L'ironie de ce reproche passa inaperçue. Les yeux grands ouverts, la jeune fille regardait sa chambrette en désordre où le flot de tulle bleu gisait, tout fané, sur l'unique fauteuil. Les églantines s'effeuillaient, encore attachées au corsage qu'elles avaient fait si printanier la veille et comme associées à ses joyeux espoirs, et les larmes lui vinrent sans qu'elle pût les retenir...

—Oh !... c'est morne, c'est triste, les lendemains de bal...

—Tu es folle!... tu es folle, vraiment!... répétait avec une stupéfaction sincère Mme Margeret.

Et, emportée par son imagination tout autant que par son

désir de calmer ce qu'elle nommait une fugue des nerfs, elle s'écria, en tapotant la joue humide de pleurs :

—Allons, tu es une enfant!... Sois clairvoyante, et tu te varras au seuil du bonheur... tu entends? du bon... heur!

Antoinette rougit violemment. Les paroles de sa mère devaient s'étayer sur un fait certain, ignoré d'elle-même, mais prêt sans doute à se révéler; et, confiante, passant soudain comme de la nuit au jour, elle recouvra force et gaieté.

Son père la trouva souriante lorsqu'il revint après sa classe, fatigué d'une nuit blanche, appréhendant le logis sans feu et la table d'une excessive frugalité; mais le rire de l'enfant, ce beau rire argentin aux notes pures, cristallines, le charma, balaya d'un grand coup d'aile ses soucis, jeta sur la demeure entière un magique reflet. Et ses sentiments se traduisirent, comme d'habitude, par de poétiques réminiscences qui avaient le don d'agacer prodigieusement Mme Margaret :

—*O sancta médiocritas!*... avait-il commencé, lorsqu'elle l'interrompit :

—En vérité, vous chantez la misère, à présent?... Mon Dieu, êtes-vous naïf, ou plutôt peu logique avec vous-même, puisque vous m'obligez à vous rappeler toutes vos imprécations, tous vos gémissements...

En si beau chemin, elle ne s'arrêta plus, souligna, exagérant leur importance, les menus détails de la vie quotidienne dont elle souffrait elle-même et si cruellement :

—Ah!... il en faut, du courage, pour se tenir sur la brèche, tromper l'œil du public, lui montrer un front serein!

—Mais, ma bonne amie...

—...Car, moi aussi, j'abhorre le bois vert et qui pleure, les croquettes de bœuf bouilli, les robes de chambre élimées, tout ce qui s'achète au rebais et devient le lot de celui qui n'a pas assez d'argent...

—Mais, ma bonne amie, si on l'emploie à autre chose...

—Nous y voilà : c'est votre dada, Monsieur Margeret ! Dire qu'après des années, de longues années, je n'ai pu encore vous faire entendre ce que l'on doit à soi-même, à sa famille, à son passé...

Et se jetant au cou de sa fille, la serrant contre sa poitrine avec frénésie, elle conclut, des larmes dans le ton :

—Je n'ai qu'un désir, un seul, ma chérie : que le sort t'épargne le combat corps à corps avec cette sainte médiocrité!... Car l'or devient, de plus en plus, le grand maître

du monde, le *Deus ex machina* universellement convoité. Jadis, ce pouvait être un malheur d'être pauvre ; aujourd'hui, c'est un crime... Ne le commets jamais!...

(A suivre)

Un drame enchanteur

Le peuplement du grand Ouest Canadien est un drame enchanteur, selon qu'on le regarde du gros ou du petit bout du télescope, c'est-à-dire, selon qu'on l'envisage au point de vue d'une grande compagnie de chemin de fer construisant ses rails d'acier à travers le continent, ou au point de vue d'une petite famille trouvant une terre sous l'égide de cette ligne de chemin de fer.

La ligne du GRAND TRONC PACIFIQUE est à travers le Canada une ligne de ceinture reliant les demeures entre elles. Qui est-ce qui répond à la demande du blé ? Le jeune homme plein de force, de courage et d'espoir, dit Mademoiselle Agnès Dean, dans le numéro de mars du "Magazine of Commerce". Pour composer, exécuter ce drame, il faut des hommes aux bras vigoureux et des femmes à la foi robuste. Il y a là, dans l'Ouest, pour le monde entier, un drame à suivre. La première scène se passe sur les fermes des prairies, où le gazon est retourné pour faire pousser une moisson de blé, la première depuis la création. La seconde scène est dans l'élevateur de grain, vis-à-vis le soleil couchant et le train du GRAND TRONC PACIFIQUE qui attend sa charge de blé. Notre drame se termine par des morceaux de pain étreints dans les mains d'un petit enfant affamé d'une grande ville du vieux monde. "Manchester (Eng.) City News" Mars 19, 1910.

Controlons nos Epargnes !

Protégeons nos Familles !

Defendons nos Institutions Nationales !

Trois buts que l'on atteint en s'enrôlant dans

L'UNION ST-JEAN BAPTISTE D'AMERIQUE

La plus sûre, la mieux organisée des sociétés de secours mutuels aux Etats-Unis.

LISEZ "L'UNION," organe officiel de la Société, le plus vigoureux des journaux franco-américains.

ADRESSE—L'UNION ST-JEAN BAPTISTE D'AMÉRIQUE, WOONSOCKET, R. I.

La Tuque

Il n'y a pas que dans l'Ouest que les villes, traversées par un chemin de fer, progressent rapidement. La Tuque, située à 127 milles de Québec, sur le Grand Tronc Pacifique, est aussi une ville extraordinairement progressive.

On n'y voyait pas une seule habitation il y a 2 ans ; aujourd'hui on y admire une ville bien bâtie, avec des résidences bien alignées, deux églises, une école, une banque, une pulperie, deux moulins à farine, de beaux magasins et une population résidentielle de 2,000 habitants.

La banque de Québec vient d'y ouvrir une succursale où les dépôts en quelques jours se sont élevés à la somme de \$60,000.

La Tuque est un des points principaux de la ligne du Grand Tronc Pacifique et aura bientôt des usines de la Compagnie. C'est aussi le terminus d'un embranchement du Canadien Nord venant du Lac Saint-Jean. C'est encore la tête de la navigation de la rivière Saint-Maurice, rivière navigable par bateaux sur une étendue de 70 milles—de La Tuque aux Grandes Piles.

Mais la principale source de richesse de La Tuque est dans ses pouvoirs hydrauliques. En effet la rivière Saint-Maurice, large à cet endroit d'un demi-mille, descend en une chute de 90 pieds, pouvant fournir à l'industrie une force motrice d'au moins 90,000 chevaux-vapeur. Or ce pouvoir d'eau n'est qu'en partie utilisé par les MM. Brown, de Berlin, N. H., qui y ont bâti un des plus grands moulins à pulpe de l'Amérique, moulin qui sera bientôt en état de produire tous les jours 60 tonnes de pulpe sulfite.

On se propose d'y construire une fabrique de papier. Ces deux industries n'utiliseront encore qu'une faible partie de cette magnifique force hydraulique, laissant place à plusieurs autres qui ne manqueront pas de venir s'y établir et qui feront de La Tuque une ville industrielle florissante.

Il est déjà question d'y bâtir un grand moulin à farine pour y moudre le blé du Manitoba et de l'Alberta, transporté là par le Grand Tronc Pacifique au prix de 275 p. c. moins élevé que par voie d'eau.

Tout cela joint à la proximité où se trouve La Tuque du port de Québec, en fait un centre tout marqué pour une grande ville industrielle.

Notre Société

Quelques notes au sujet d'une entreprise que nos amis, même les plus dévoués, pourraient oublier

Un mot de l'administrateur.

Je ne puis évoquer les débuts de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE sans aussitôt revoir par la pensée les mines peu encourageantes des amis que nous avons consultés, M. Laflamme et moi. Au point de vue national l'œuvre que nous voulions fonder ne serait pas comprise et, au point de vue financier, le déficit nous guettait avant la fin de la première année.

Je comptais bien sur la vaillance, la notoriété, la valeur du Directeur et lui, de son côté, comptait avec une égale confiance sur ma tenacité, voire sur mon audace pour le lancement de notre publication. Débutant dans mon rôle d'administrateur, sans appui, sans capitaux, je ne me cachais pas que notre entreprise était audacieuse jusqu'à la témérité.

Il serait inutile de rappeler la pensée patriotique qui a présidé à la fondation de la REVUE. Son programme est encore présent à la mémoire de nos lecteurs et si elle a marché plus lentement que nous-mêmes le désirions parfois, c'est qu'elle voulait aller plus loin et marcher plus longtemps. On connaît cette parole d'un sage que "pour accomplir de grandes choses il faut travailler comme si l'on ne devait jamais mourir." C'est une devise qui malheureusement n'est pas inconnue à trop de gens qui dans la Nouvelle-Angleterre ont fait de l'assimilation la grande œuvre de leur vie.

Aussi, prédisait-on, il y a 25 ans, que le français ne serait plus parlé de nos jours dans les groupes franco-américains. Prophétie que le temps s'est chargé de démentir et que les patriotes doivent tenir à faire mentir à jamais.

Mais tout cela c'est la lutte ardente, impitoyable, et pour faire cette lutte il faut mettre en œuvre tous nos moyens d'action, en créer de nouveaux, augmenter le cercle de nos amis, étendre la sphère de notre influence.

C'est pour cela qu'aux armes splendides que l'élément possédait déjà dans ses journaux nous avons voulu en ajouter une autre, plus courte mais non moins sûre, la revue mensuelle qui va partout où le quotidien peut aller mais qui at-

teint bien des gens que le quotidien n'arrête pas aussi facilement sur une question, et qui se fait lentement une place sur les rayons des bibliothèques.

Cette arme nous l'avons d'abord soumise à de timides épreuves mais assez pour reconnaître qu'elle est bien trempée.

La REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ citée dans nos deux parlements, à Ottawa et à Québec, a pris résolument sa place parmi les publications progressives du pays. C'est un début dont elle est fière à juste titre mais plutôt parce que cela l'encourage à s'engager sur d'autres scènes où l'on discute de plus près les problèmes nationaux et religieux. Cette tâche de MONTRER LES GRIEFS DES NÔTRES LÀ MÊME OU ON PEUT LES REDRESSER, elle n'y faillira pas.

Qui sait si, dans un avenir prochain, il ne faudra pas défendre le patriotisme franco-américain lui-même contre certaines tendances nouvelles et contre les assauts de ceux qui veulent le faire servir à de dangereuses exploitations. On nous dit que les épargnes des Franco-Américains représentent une somme de \$15,000,000. Que l'on songe aux effets de la catastrophe qui engloutirait toutes ces épargnes ! Sur ce point la REVUE entend bien faire tout son devoir.

Les lecteurs, sur qui nous comptons surtout pour assurer le succès de la REVUE nous ont donné, à part quelques pénibles défections, un appui réconfortant ; par tous les moyens en leur pouvoir, ils ont propagé la lecture de notre journal. Nous leur devons des remerciements chaleureux. Et cette reconnaissance ne peut avoir d'égale que celle que nous devons à nos fidèles collaborateurs.

L'année qui s'achève, la deuxième, a été bonne, les débuts sont très satisfaisants. C'est ce qui nous fait espérer que grâce à l'initiative, à l'organisation de la vente ou à l'impulsion plus grande qui lui sera donnée par des sociétaires notre tirage sera augmenté dans de plus grandes proportions, et que nous pourrions ainsi réaliser un projet que nous caressons depuis longtemps—ADRESSER LA REVUE À TOUS LES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES, INFLUENCES ECCLÉSIASTIQUES DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, À ROME, EN FRANCE, EN BELGIQUE, ETC.

Et pourquoi pas ? POURQUOI NE PAS APPELER À NOTRE SECOURS, SUR NOTRE CONTINENT OU DANS LE VIEUX MONDE, TOUT CE QU'IL Y A D'INFLUENCE FRANÇAISE DANS L'ÉGLISE ? (1)

C'est même le conseil que donnait, il y a une couple d'an-

(1) On sait que l'évêque de Dublin s'intéressa vivement aux choix du premier évêque d'Halifax !

nées, le Cardinal Mathieu, de glorieuse mémoire, à l'un des nôtres qui le consultait sur les moyens de faire rendre justice à nos compatriotes des Etats-Unis. C'est ce qu'il appelait "faire de la saine agitation."

Nous voudrions fournir une couple de cents numéros chaque mois, à titre gracieux, à ceux de nos compatriotes qui peuvent nous être utiles et que des états de services passés ont placé au premier rang des défenseurs de la cause nationale. Cette entreprise serait au-dessus de nos forces, malgré tout le dévouement et la bonne volonté que nous pourrions y mettre, et c'est une des raisons pour lesquelles nous cherchons des associés. LES NOMS de ces derniers seront, si on le désire, TENUS SECRETS.

Ce qui importe pour le moment c'est de consolider une œuvre qui est, à tous égards, UNE ŒUVRE DE DÉFENSE NATIONALE.

Et nous en parlons avec d'autant plus de confiance qu'en atteignant ce but se trouvera réalisé un des articles de programme chers à la REVUE : L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SOLIDARITÉ ÉTROITE ENTRE TOUS LES GROUPES DE LA NATIONALITÉ SUR LE CONTINENT.

Il ne faut pas croire que les tentatives assimilatrices se limitent à la seule Nouvelle Angleterre. Nos compatriotes du Canada, surtout ceux qui habitent dans les provinces anglaises, n'en sont pas exempts. On a pu le constater par l'assaut porté contre la direction française de l'Université d'Ottawa, par les événements du Sault Ste Marie, par le tragique dénouement de ce drame que fut la question scolaire de l'Ouest, on le verra peut-être davantage d'ici quelques mois lorsqu'il s'agira de choisir un successeur à l'archevêque d'Ottawa. Le mot d'ordre semble donné de limiter l'influence française à la province de Québec. On nous cerne.

Aux groupes d'être prêts et aguerris !

Beaucoup de nos compatriotes croient faire assez en étant irréprochables au point de vue national ; qu'ils ouvrent les yeux, qu'ils apprennent qu'ils ont aussi des devoirs publics, des devoirs sociaux, qu'à notre époque de combat, celui-là trahirait qui ne serait pas homme d'action, de propagande, qui ne combattrait pas le mal, qui n'apporterait pas sa pierre à la digue élevée contre le flot montant des hostilités.

Que de maux nous auraient été évités, si, plus tôt, on avait opposé propagande à propagande, les journaux, les revues amis aux publications ennemies.

Du moins efforçons-nous maintenant de reconquérir le terrain perdu.

Voyons comment nos adversaires savent s'unir pour l'attaque.

Soyons unis pour la défense !

Québec, août 1909.

J. A. LEFEBVRE.

A nos lecteurs

Étendre la circulation de LA REVUE et l'améliorer, d'une façon générale, au point de vue littéraire et artistique.

Consolider d'une façon définitive l'influence de LA REVUE, étendre son œuvre en garantissant son avenir, poursuivre un travail patriotique dont on n'a fait encore qu'exposer les grandes lignes.

Contrairement à ce qui arrive pour les publications nouvelles, le lancement de cette affaire n'exigera pas de grosses dépenses pour la mettre sur une base solide.

Pas de bureaux à aménager, pas de réclame à faire, pas de ces tâtonnements inutiles qui ont pour résultat, très souvent, l'engloutissement de capitaux en pure perte.

Pour le moment, *il ne s'agit que de propager LA REVUE et en faire une autorité.*

Depuis plus de vingt ans que nous vivons et luttons dans un milieu de journalistes et de propriétaires de journaux, nous avons été à même de constater par où certaines grandes entreprises ont manqué, et nous nous croyons en état de profiter des leçons que cette expérience nous donne.

Le capital nécessaire doit être sagement employé sans frais inutiles, sans étalage dispendieux, et uniquement à donner satisfaction et sûreté aux actionnaires et aux lecteurs que nous espérons voir devenir, dans ces conditions, nos principaux collaborateurs de publicité et de propagande.

Nous ne visons qu'à un but : le succès de l'œuvre et le triomphe de la cause.

L'expérience faite, depuis un an, avec LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINNE a été si concluante que nous ne croyons pas trop dire en prédisant un gros et légitime succès à notre publication, surtout si, pouvant compter sur le concours de nos amis, elle est soutenue dans le même but patriotique qui a présidé à sa fondation, et si elle est propagée par ceux qui croient qu'elle pourra faire un travail effectif dans les milieux où se décident la plupart de nos problèmes nationaux et religieux.

LA REVUE, jusqu'à date, est absolument exempte de dettes.

Nous venons donc vous proposer la fondation d'une société anonyme au capital de *Vingt Mille Piastres* (\$20,000) divisé en mille actions de *Vingt Piastres* (\$20.) dont $\frac{1}{4}$, soit \$5. par action, payable à la souscription et le solde aux différentes époques qui seront fixées par l'administrateur.

Les statuts et règlements de la Société, rédigés par l'administration seront envoyés aux souscripteurs aussitôt que la société sera constituée définitivement.

Le siège social de la Société, jusqu'à nouvel ordre sera fixé, 425 rue St-Jean, à Québec. L'adresse pour la correspondance est : 4 Casier Postal, Québec.

Nous avons déjà réuni quelques adhésions à notre projet parmi nos amis de Québec, lecteurs de LA REVUE, à qui nous avons fait part du résultat financier de notre première année. Nous pouvons même ajouter que c'est sur les avis de ces derniers que nous nous sommes décidés à demander aux amis de la cause les éléments indispensables pour asseoir solidement notre œuvre et lui donner le plus tôt possible l'importance et le développement dont elle a besoin pour atteindre son but.

Avec nos faibles ressources, nous courrions grand risque de faire végéter cette publication.

" Parmi vos nombreux amis, nous a-t-on dit, vous jouissez certainement d'une confiance qui ne vous fera pas défaut en cette circonstance, surtout aujourd'hui où les journalites indépendants et patriotes sont rares."

Ceux qui le préfèrent peuvent contribuer à notre œuvre par une souscription de propagande. Les montants perçus de cette façon seront employés à distribuer LA REVUE dans les milieux où elle peut rendre des services à la cause. Ils contribueront à la réalisation du projet que nous exposons dans la proclamation ci-jointe.

Il est bien entendu que *vous ne devez pas envoyer d'argent*, mais simplement votre adhésion à la souscription *en remplissant le bulletin ci-contre* que vous détacherez de cette feuille.

Les adhésions seront inscrites et numérotées par ordre d'arrivée, et les unités assurées jusqu'à la limite du nombre d'actions émises ; celles par quantités seront accordées ou réduites d'après un calcul de pourcentage à la répartition.

J. L. K.-LAFLAMME,

J. A. LEFEBVRE.

Nous ajoutons le bulletin officiel de souscription à la Société de la REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ, laissant à chacun le soin d'en user à son choix.

Bulletin d'Adhésion à détacher.

SOCIÉTÉ DE LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ

Société anonyme (en formation) au capital de
VINGT MILLE PIASTRES, divisé en MILLE
ACTIONS DE VINGT PIASTRES.

Siège Social : 425, rue St-Jean, Québec. Adresse : 4, Casier
Postal, Québec.

Je, soussigné, (1)
demeurant à
déclare participer à l'émission de cette Société, en formation,
et vous prie de m'inscrire pour (2)
actions de, et m'engage à verser le
premier quart, soit cinq piastres par action, à la date de la
souscription officielle qui me sera notifiée par écrit, et le
solde par quarts aux époques fixées par le conseil d'adminis-
tration.

A le 19....

Signature :

(1) Nom, prenom, profession.

(2) Nombre

LA SOCIÉTÉ DE
LA REVUE FRANCO-AMÉRICAINÉ
425 RUE ST-JEAN, QUÉBEC.